

Moderniser
l'agriculture africaine
Jean-Luc François
et **Stéphanie Lanfranchi**
Agence française de développement
Proparco

2

Forces et faiblesses des filières
agro-alimentaires en Afrique
Nicolas Bricas
Cirad

6

Volatilité des prix
et développement agricole
Pierre Jacquet
Agence française de développement

10

Pas d'agro-industrie durable
sans plantations villageoises
Bertrand Vignes
SIFCA

13

Chiffres clés
L'agro-industrie en chiffres

16

Les défis
du financement agricole
Henry Alhassan Shirazu
et **Thomas de Gubernatis**
Agricultural Development Bank
Agence française de développement

18

L'Afrique
au cœur de la croissance
Frédéric Marret
Louis Dreyfus Commodities

21

Adapter la réglementation
commerciale aux besoins des
filiales agricoles
Arlène Alpha et Cécile Broutin
Gret

24

Afrique subsaharienne Comment favoriser le développement des filiales agricoles et agro-industrielles ?

L'évolution démographique et les crises alimentaires imposent une réforme de l'agriculture et de l'agro-industrie africaines. Des solutions existent ; elles reposent en grande partie sur le secteur privé.

ÉDITORIAL PAR ÉTIENNE VIARD DIRECTEUR GÉNÉRAL DE PROPARCO

L'Afrique subsaharienne va connaître une révolution démographique sans précédent : sa population va tripler en 40 ans. Aujourd'hui et plus encore demain, la stabilité du continent repose sur le développement du secteur agricole et agro-industriel. Ce secteur (15 % du PIB), principal pourvoyeur d'emplois et de revenus, doit se préparer à faire face à cet enjeu colossal : comment nourrir deux milliards d'habitants en 2050, dont plus de la moitié vivra en zone urbaine ? Pour y répondre, il faut relever plusieurs défis agricoles : amélioration des rendements, mise en valeur des terres agricoles et respect de la biodiversité. Il faut aussi créer plus de valeur ajoutée dans les filières agro-alimentaire et agro-industrielles. Des investissements dans les opérations de post-récoltes, dans les infrastructures de stockage, la logistique, la transformation et la distribution sont incontournables. Par ailleurs, la flambée des prix en 2008, la volatilité accrue et durable des produits de base agricoles sur les marchés internationaux, les crises alimentaires climatiques en Afrique rendent la sécurité alimentaire indispensable, inscrivent de fait l'agriculture et les agro-industries dans les agendas économiques et politiques du continent et de la communauté internationale. Les engagements de l'Union africaine et du G20 en témoignent. Traduire ces engagements dans les faits suppose de répondre aux questions suivantes : quelles stratégies de développement des filières, alimentaires et non alimentaires ? Comment drainer les investissements et financements privés ? Quelles politiques publiques pour faciliter ces investissements ? Pour répondre à ces enjeux, ce sont près de 1000 milliards de dollars qui devront être investis d'ici 2050 – dont les deux tiers en aval de la production pour la construction de marchés, d'entrepôts, de chaînes de froid ou d'industries de transformation. Ces investissements devront être pris en charge par le secteur privé et des PME (pour la transformation). Si les filières exportatrices structurées arrivent à trouver des financements adaptés, la disponibilité de financements efficaces et innovants concernant les petits exploitants et les PME reste un défi à relever par le secteur bancaire local. —

Moderniser l'agriculture africaine

En Afrique subsaharienne, la modernisation du secteur agro-industriel est une nécessité sociale, politique et économique. Il faut donc mettre en place de véritables politiques agricoles, appuyer la structuration interprofessionnelle par filières, renforcer la coordination entre acteurs économiques asymétriques.

Jean-Luc François et Stéphanie Lanfranchi

*Responsable de la division Agriculture, développement rural et biodiversité, Agence française de développement
Responsable de la division Entreprises (Agro-industrie, Secteur Manufacturier, Services, Tourisme, Education & Santé), Proparco*

La sécurité alimentaire du monde passe par la modernisation des cultures africaines au sud du Sahara. D'une part, la demande de l'Afrique sera portée par sa forte dynamique démographique et sa croissance économique. D'autre part, l'Afrique subsaharienne est une des régions du monde où il est possible de mettre en culture de nouvelles terres et de les irriguer ; sa position tropicale permet de capter l'énergie solaire de la manière la plus efficace possible. Au cours du XXI^e siècle, le continent pèsera de façon croissante sur la demande et l'offre de pro-

duits agricoles et de produits forestiers. Selon l'efficacité de ses politiques agricoles et forestières, l'Afrique aggravera les tensions sur les marchés mondiaux en creusant son déficit ou contribuera au contraire à les alléger. Par ailleurs, les variations du prix des aliments, le sous-emploi, les déséquilibres de peuplement sont autant de causes de tensions que des politiques agricoles et rurales peuvent réduire.

La modernisation des filières agricoles subsahariennes est donc à la fois une nécessité sociale, politique et économique. L'engagement des dirigeants africains en ce sens est clair. De nombreux pays se sont dotés de stratégies de croissance, de transformation et de modernisation de leurs agricultures depuis cinq ans. Par ailleurs, l'intérêt des investisseurs privés, nationaux et internationaux pour l'agriculture africaine est réel. Secteur primaire en perte de poids relatif (12 % du PIB de l'Afrique subsaharienne aujourd'hui contre 43 %

“La modernisation des filières agricoles subsahariennes est (...) à la fois une nécessité sociale, politique et économique.”

en 1962), aux rendements encore faibles (Encadré 1), le secteur agricole et agro-industriel représente 65 % des emplois, 70 % du commerce intérieur, 68 % de la transformation manufacturière. Son importance future est mieux comprise : 1,5 milliard de consommateurs africains en 2050, dont 1 milliard d'urbains, en plus des 4,5 milliards de consommateurs dans les pays émergents. La croissance de la demande alimentaire urbaine suit celle de l'urbanisation et du pouvoir d'achat. De plus, entre 1990 et 2008, les exportations vers la Chine sont passées de 200 millions de dollars à plus de 2 milliards et vers l'Inde de 80 millions à 1,3 milliard. Les marchés des filières africaines seront donc d'abord domestiques et ensuite asiatiques avant d'être européens ou américains. Mais l'enclavement, les frac-



JEAN-LUC FRANÇOIS ET STÉPHANIE LANFRANCHI

Depuis septembre 2009, Jean-Luc François dirige la division Agriculture, développement rural et biodiversité de l'Agence française de développement (AFD). Après avoir travaillé en Thaïlande, au Congo, en Mauritanie, en Côte d'Ivoire, à Madagascar et en Éthiopie en tant qu'expert auprès des administrations, il a occupé différentes fonctions au sein du Ministère français des affaires étrangères et européennes. Fonctionnaire, Jean-Luc François est inspecteur général de la santé publique vétérinaire.

Stéphanie Lanfranchi a rejoint Proparco en 2007 comme responsable de la division Entreprises. Diplômée d'un DEA d'économie internationale et de développement, elle possède une expérience spécifique dans l'exécution de mandats de transactions sur les marchés émergents. Elle a acquis cette expertise au sein du groupe CCF, de la banque HSBC à Londres et plus récemment à Linkstone Capital où elle a travaillé principalement sur l'Afrique.

tures énergétiques, les insuffisances éducatives et sanitaires, les faiblesses de l'administration du foncier pénalisent l'économie des zones rurales.

LA MODERNISATION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES ET DES SERVICES À L'AGRICULTURE

Que l'on considère les surfaces cultivées, les volumes produits et commercialisés ou les emplois, il est évident que les agriculteurs locaux et les PME de transformation sont des acteurs essentiels. Si leur productivité peut évoluer, leurs capacités d'investissement sont faibles. La rareté des financements/investissements met en péril la pérennité de certaines filières vivrières africaines. Il est donc nécessaire d'accroître la capitalisation des petites exploitations familiales et des ateliers de transformation. La mobilisation de capitaux nationaux et internationaux peut y contribuer, au travers d'institutions financières renforcées. Les négociants de denrées agricoles ont dû mettre en place directement auprès des petits exploitants des programmes d'appui technique ou financier et de certification pour améliorer les rendements, assurer la qualité des produits achetés et la durabilité de leurs approvisionnements. Ces programmes sont aujourd'hui financés *via* des subventions ou directement par les négociants, avec un retour partiel dans la prime dont bénéficient les produits certifiés à la vente.

L'adoption rapide et à grande échelle de nouvelles cultures et techniques, le recours à des engrais ou des semences améliorés, l'équipement en machines agricoles des exploitations dépendent de nombreux facteurs : les prix "à

la ferme", la disponibilité des intrants, le crédit, la pertinence des conseils techniques et économiques. Ces services relèvent de différents acteurs économiques : des petites entreprises de services, en amont et aval, des groupements de producteurs, des grandes entreprises. Si le rôle de ces trois groupes d'acteurs privés est spécifique à chaque filière, leur coopération est une condition essentielle, toujours vérifiée. Dès lors, le rôle premier de l'État est d'inciter à la constitution de structures interprofessionnelles de filière. Lorsqu'elles existent, ces institutions sont des vecteurs puissants de développement, de régulation des asymétries et d'amplification de l'action de l'État – comme le montre l'exemple du coton au Burkina Faso¹. Par ailleurs, les faiblesses (disponibilité, qualité, prix) de services indispensables à la modernisation de l'agriculture (semences, engrais, produits phytosanitaires et vétérinaires, machines agricoles) posent de fortes contraintes au secteur. Il en va de même pour la formation professionnelle et le conseil technico-économique. Si l'agriculture contractuelle permet de surmonter habituellement ces défaillances, il est impossible de tout contractualiser. Pour répondre à ces défis, certains États prennent en charge ces services, généralement de manière sous-optimale. Ils doivent plutôt relever d'entreprises privées ou d'organisations de producteurs, qui doivent être soutenues. Les groupes internationaux (engrais, pesticides, médicaments) peuvent y contribuer, en partenariat avec les États.

"Il est (...) nécessaire d'accroître la capitalisation des petites exploitations familiales et des ateliers de transformation."

ENCADRÉ 1 : DES RENDEMENTS AGRICOLES AFRICAINS À AMÉLIORER

Bien que l'Afrique possède 12 % des terres arables de la planète, sa part dans le commerce mondial des produits agricoles a décliné de 10 % en 1960 à 2 % aujourd'hui. Sa balance commerciale agricole, équilibrée jusqu'en 1980, s'est dégradée en raison d'importations alimentaires (riz, huile, blé). Les rendements n'ont pas progressé comme dans les autres régions du monde. L'essentiel (80 %) de la croissance de la production a été obtenu par l'extension des surfaces cultivées ; cette extension s'est accompagnée d'une baisse régulière de la surface cultivée par actif agricole (moins de 0,5 hectare). En outre, l'agriculture n'a guère eu d'effet d'entraînement sur les industries de l'amont (engrais, machines) ou de l'aval (transformation) : 63 % de la valeur du secteur est produite au niveau de la ferme, contre 10 % seulement dans les pays industriels. Cependant, ces chiffres agrégés cachent des réalités très contrastées. Dans des cultures comme l'hévéa ou le palmier à huile, les performances africaines sont parmi les meilleures. L'Afrique a par ailleurs fait l'économie des inconvénients liés à une intensification agricole débridée. Ainsi, en choisissant les meilleures options – rendues disponibles du fait des avancées technologiques – pour la fertilité des sols, la protection de cultures ou l'économie de l'eau, l'Afrique peut tripler sa production, dans le temps où sa population doublera, avec moins de conséquences négatives sur son environnement.

LIMITER LES RISQUES PAR LES INVESTISSEMENTS DE LONG TERME ET L'AGRICULTURE CONTRACTUELLE

En Afrique plus qu'ailleurs, les différents types de risque (naturels, économiques, politiques) se combinent et s'amplifient mutuellement. Chaque pays, chaque produit, chaque risque nécessite évidemment des réponses spécifiques. Celles-ci relèvent du développement de compétences (commercialisation), de services privés (assurances, vétérinaires), de services publics (protection des végétaux et santé animale), d'investissements publics et privés (irrigation), d'accords interprofessionnels (lissage des prix) et d'interventions publiques (sauvegardes). Là encore, ►►

¹ Quelques 250 000 exploitations agricoles, en général de petites tailles et de type familial, regroupent plus de 350 000 producteurs de coton au Burkina Faso. Ils sont organisés en associations, qui veillent à la distribution des intrants, à l'octroi et la récupération de crédits court et moyen terme, à l'organisation de la collecte et la commercialisation du coton graine. Ces associations, fédérées, constituent des unions de producteurs de coton.

Comment favoriser le développement des filières agricoles et agro-industrielles ?

►►► les dynamiques interprofessionnelles peuvent apporter beaucoup. Pour le Groupe AFD, contribuer à répondre à ces enjeux implique de soutenir concomitamment les investissements privés et les politiques publiques, en facilitant la négociation et la contractualisation entre des acteurs économiques asymétriques : des petits agriculteurs, des PME, des groupes internationaux et des États.

Les raisons des difficultés de financement des filières agricoles sont multiples. Elles concernent le court terme (crédit de campagne) comme le long terme (aménagement hydraulique, motorisation, cheptel, plantation, équipements de transformation). Les opérateurs sont sous-capitalisés, les banques locales ne disposent ni de l'expertise ni des ressources longues, les projets sont risqués et les emprunteurs n'apportent pas de garanties suffisantes. Il est néanmoins possible d'agir à trois niveaux. Par le biais de fonds d'investissement ou des banques, des ressources longues peuvent être mises à la disposition des entreprises. Les banques de détail peuvent être incitées à s'engager sagement dans le secteur en se dotant de compétences internes, en partageant les risques *via* des garanties, en offrant des produits nouveaux (*leasing, warrantage* et assurances). Enfin, il s'agit d'améliorer la bancabilité des clients et de leurs projets grâce au déploiement de services de conseil de gestion, à destination des groupements d'agriculteurs, des exploitants et des PME (Encadré 2).

L'agriculture contractuelle a par ailleurs fait ses preuves en Afrique subsaharienne. Des entreprises agro-alimentaires assurent ainsi leur approvisionnement en volume et en qualité sans avoir à gérer les questions foncières et sociales. De centaines de milliers d'agriculteurs sont connectés aux marchés internationaux, ont accès à des services techniques et au pré-financement des intrants. Les contrats de livraison entre agriculteurs et entreprises apportent des garanties aux banques locales. Moyennant un équilibre adéquat du partage de la valeur et de risques entre ces acteurs, qui justifie un regard public, l'agriculture contractuelle constitue assurément une option sur laquelle, au-delà des filières d'exportation où elle peut encore progresser (cacao, café), des pans importants de l'agriculture vivrière africaine peuvent engager une transformation rapide.

LE RÔLE DES GRANDES PLANTATIONS INDUSTRIELLES, DES LABELS ET STANDARDS DE QUALITÉ

Une nouvelle génération de grandes exploitations se développe dans les zones peu peuplées. Là où des investissements lourds en infrastructures hydrauliques sont néces-

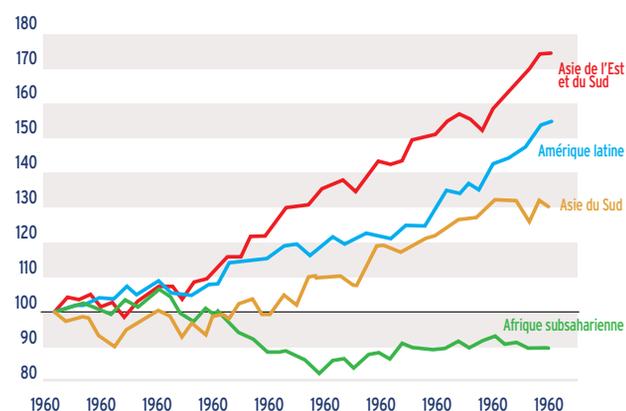
saires, certains États estiment devoir faire appel à des investisseurs privés en leur concédant des superficies importantes, sur le long terme. S'il y a peu de terres vacantes de tout droit d'usage, des contrats de long terme sont possibles entre les communautés détentrices de ces droits, des investisseurs et les États. Pour des raisons évidentes de transparence, il est nécessaire que ces accords fassent l'objet de concertation entre toutes les parties concernées et d'une communication permettant d'apprécier le détail de ces accords. Au-delà du foncier, ils doivent intégrer les engagements des entreprises en termes d'investissement, de mise en valeur, d'emplois, de services sociaux et de protection de l'environnement. Ils doivent également inclure des engagements de la part des États (services sociaux, infrastructures, sécurité). Les investisseurs privés ont d'ailleurs tout intérêt à faire reposer leurs projets sur des schémas d'agriculture contractuelle, intégrant des exploitations agricoles à gestion familiale.

Quelle que soit la taille des acteurs en présence, toutes les filières agricoles africaines doivent désormais mieux prendre en compte les aspects qualitatifs² – facteurs d'importance croissante pour leur compétitivité, que ce soit sur les marchés internationaux ou nationaux. La standardisation des produits peut y contribuer ; elle est d'ailleurs indispensable aux industriels – le rende-

“Toutes les filières agricoles africaines doivent désormais mieux prendre en compte les aspects qualitatifs.”

² Des normes sur le gari, par exemple, existent au niveau du Codex alimentarius (un outil créé par la FAO et WHO) mais aussi au niveau national au Bénin et au Ghana. Elles concernent les unités semi-industrielles pratiquant une démarche qualité. Ainsi, on observe le développement de formes de traçabilité, de standardisation par le mode d'organisation, de promotion de l'origine géographique, de conditionnement en sachet, etc. Ces pratiques peuvent permettre aux opérateurs de mieux vendre leurs garis.

FIGURE 1 : INDICE DE PRODUCTION ALIMENTAIRE PAR HABITANT, 1961-2004



Source : FAOSTAT

ment de leurs machines en dépend. Elle est aussi nécessaire à la cotation des produits et à la modernisation des transactions. Les normes sanitaires sont tirées vers le haut par les consommateurs du Nord. Enfin, les labels attestant de l'équité (rémunération, travail des enfants) et de la durabilité dans les filières agricoles connaissent un fort développement. En agriculture, les qualités d'un produit fini commencent à s'élaborer au champ ; de ce fait, des accords interprofessionnels et des partenariats entre États et professionnels sont indispensables. Le contexte historiquement favorable à l'Afrique laisse entrevoir la possibilité d'une croissance forte pour des agricultures plus

productives et plus compétitives. Cependant, rien ne garantit que cela se fera dans le respect des règles de l'agriculture durable. Des trajectoires très diversifiées sont possibles. Pour l'Afrique, l'heure est venue aux choix stratégiques concertés entre acteurs politiques (États, société civile et organisations professionnelles) qui faciliteront des partenariats sur des projets d'investissements entre les acteurs économiques (agriculteurs, industries et banques). Les institutions de financement de développement, comme le Groupe AFD, les accompagneront avec l'ensemble de leurs outils financiers et toute leur expertise. ●

ENCADRÉ 2 : LE RÔLE DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES DE DÉVELOPPEMENT EUROPÉENNES

L'intervention des institutions financières de développement européennes (EDFI), dont Proparco, repose sur un objectif principal : le soutien à l'investissement privé à tous les stades des filières agro-industrielles – de la production des semences jusqu'à la commercialisation. En dehors de l'intermédiation financière qui permet d'avoir un impact (indirect) sur les planteurs et les PME, les EDFI connaissent des difficultés à atteindre l'ensemble des acteurs du secteur. Plusieurs axes d'intervention pragmatiques peuvent néanmoins être

privilegiés. Il s'agit de préserver le potentiel productif en optimisant les ressources (eau, sols), de développer la production agricole marchande, d'améliorer la productivité et la rentabilité des exploitations dans une optique durable. Pour appuyer cette stratégie, l'accompagnement (sous la forme de prises de participations directes ou de financements directs au niveau des filiales locales) des grands acteurs historiques des filières agro-industrielles est essentiel. Outre l'accompagnement du secteur productif, l'intervention des EDFI doit

intégrer l'ensemble de la chaîne de valeur alimentaire. La création et l'amélioration des infrastructures logistiques constituent des leviers très importants, en particulier en ce qui concerne l'entreposage, les installations réfrigérées et les systèmes d'irrigation. Par ailleurs, il est possible de financer en direct des sociétés de négoce de matières premières ou des opérateurs spécialisés investissant dans des actifs logistiques et dans des programmes de certifications des planteurs. Enfin, il est important de favoriser les projets de

diversification : production de biocarburants, développement de la cogénération à partir de biomasse. Une production agricole fondée essentiellement sur une extension des surfaces cultivées participe à la dégradation des ressources naturelles et au plafonnement des rendements. La diversification permet d'alléger la pression inflationniste sur le prix des denrées agricoles en assurant une source de revenus complémentaires aux producteurs et aux transformateurs.

Forces et faiblesses des filières agro-alimentaires en Afrique

Les filières agro-alimentaires sont en plein essor en Afrique. Au-delà de l'autoconsommation, elles investissent le secteur marchand et alimentent les villes en produits transformés. Mais le manque d'équipements et de maîtrise de la qualité, les difficultés d'accès au crédit, au conseil et aux formations spécialisées freinent encore le développement de ce secteur – malgré un fort potentiel en création d'emplois.

Nicolas Bricas

Chercheur au Cirad, UMR Moisa, Montpellier

Lors du sommet de Maputo (Mozambique) en 2003, les pays d'Afrique subsaharienne ont fait de l'agriculture une priorité politique. Ils ont ainsi devancé la conclusion du rapport annuel de la Banque mondiale sur l'agriculture publié fin 2007 qui reconnaissait, après plusieurs décennies d'abandon de ce secteur, son enjeu central pour la lutte contre la pauvreté, le changement climatique et pour renforcer la sécurité alimentaire (Banque mondiale, 2007). Les crises des prix de 2008 et 2011 ont confirmé l'importance de ce choix politique, rappelant la vulnérabilité d'une sécurisation alimentaire trop dépendante du recours aux marchés internationaux.

Le secteur alimentaire de l'Afrique subsaharienne se retrouve donc à nouveau au cœur des questions de développement. Mais si les États africains n'ont pas attendu le rapport de la Banque mondiale ou les flambées des prix pour en prendre conscience, les opérateurs africains des filières alimentaires n'ont pas non plus attendu les injonctions politiques ou les aides de la coopération internationale pour se mobiliser. La production alimentaire en Afrique subsaharienne, en dehors des pays en guerre ou en crise politique, a fortement évolué ; ses filières se sont développées depuis les années 1980, en particulier en Afrique de l'Ouest.

DES CULTURES VIVRIÈRES

DEVENUES DES CULTURES DE RENTE

Le terme de "cultures vivrières" remonte à l'époque coloniale. On opposait alors les cultures "de rente", commercialisées pour l'exportation (arachide, coton, café, cacao, etc.) qui fournissaient les revenus monétaires aux agriculteurs notamment pour payer l'impôt, et les cultures vivrières qui permettaient de nourrir la population, essentiellement rurale, via l'autoconsommation. D'après les statistiques des Nations Unies, la population urbaine de l'Afrique subsaharienne ne représentait en 1960 que 35 millions d'habitants soit 15,5 % de la population totale (ONU, 2011). En cinquante ans, la situation a complètement changé. La population urbaine a augmenté à un rythme sans précédent dans l'histoire du monde (Dureau, 2004). Elle atteint aujourd'hui, toujours selon les données des Nations Unies, environ 313 millions d'habitants soit 37,6 % de la population totale. Et les villes, loin d'être approvisionnées exclusivement par les marchés internationaux comme on le croit parfois, constituent un débouché croissant pour la production locale.

Initialement, seuls les excédents de production étaient commercialisés dans les villes. Aujourd'hui, on voit se développer des cultures alimentaires entièrement destinées aux marchés urbains : maïs, manioc, igname, poulet, œufs, poisson, produits laitiers, légumes, fruits, plantes condimentaires. Certaines productions destinées à l'exportation sont désormais plutôt vendues sur le marché régional, comme l'huile de palme. Certes, le continent importe une part non négligeable de son alimentation (Tableau 1). Mais la situation varie fortement d'une zone à l'autre et d'un pays à l'autre, à la fois en fonction des potentialités agricoles et des politiques plus ou moins incitatives pour la production locale. Pour l'ensemble du continent, la dépendance alimentaire est

"Le secteur alimentaire de l'Afrique subsaharienne se retrouve à nouveau au cœur des questions de développement."



NICOLAS BRICAS

Nicolas Bricas est socio-économiste. Il a accompagné pendant plusieurs années les stratégies commerciales de petites entreprises agro-alimentaires valorisant les produits locaux pour les marchés urbains en Afrique subsaharienne et a contribué à la promotion des céréales locales au Sahel. Il poursuit des recherches sur les changements alimentaires dans les pays en développement et leurs conséquences pour les politiques agricoles et alimentaires.

TABLEAU 1 : PART DES IMPORTATIONS DANS LES DISPONIBILITÉS EN MOYENNE 2005-2007

	Afrique	Afrique de l'Est	Afrique centrale	Afrique du Nord	Afrique australe	Afrique de l'Ouest
Céréales	30 %	17 %	35 %	48 %	25 %	20 %
Blé	62 %	59 %	98 %	56 %	42 %	100 %
Riz blanc	40 %	28 %	68 %	11 %	100 %	47 %
Racines et tubercules	0 %	0 %	0 %	5 %	9 %	0 %
Viandes	10 %	2 %	28 %	9 %	14 %	7 %
Produits laitiers (sauf beurre)	17 %	4 %	30 %	17 %	11 %	39 %
Légumineuses	11 %	6 %	9 %	47 %	46 %	1 %
Huiles végétales	55 %	76 %	34 %	84 %	76 %	26 %
Légumes	4 %	2 %	9 %	2 %	8 %	6 %
Sucre	55 %	31 %	71 %	56 %	17 %	93 %
Fruits	2 %	1 %	1 %	4 %	8 %	1 %

Sources : FAOSTAT, FAO

moins le fait des céréales (30 % des disponibilités sont importées) que celui des huiles végétales et du sucre que le continent importe pour plus de la moitié.

De fait, certaines villes sont largement approvisionnées par des importations de riz asiatique, de blé européen ou américain. Cette dépendance, très souvent soulignée dans les analyses et par les médias, est relativisée par l'étude de la valeur économique – et pas seulement de la

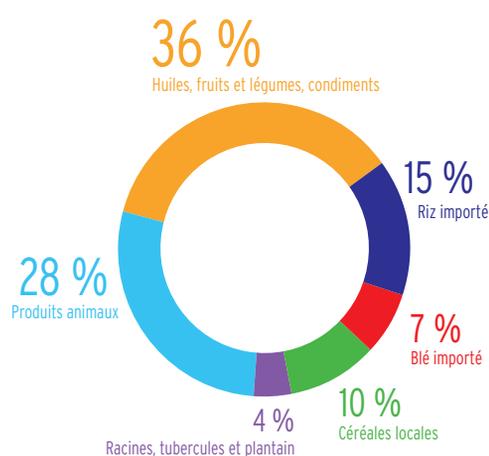
“Les villes constituent un débouché croissant pour la production locale.”

quantité. Comme le montrent les enquêtes sur les dépenses des ménages réalisées en 2008 dans les huit capitales des pays de l'UEMOA¹, les céréales importées constituent 22 % du marché urbain (et seulement 12,2 % des calories consommées sur le continent, Afrique du Nord et populations rurales comprises). Les produits de base riches en amidon – céréales, racines, tubercules et plantains – ne représentent en effet qu'un gros tiers du marché (36 %). Un petit tiers (28 %) est constitué des produits animaux, viandes, poissons, œufs et produits laitiers et un dernier gros tiers (36 %) de tous les autres produits, huiles, légumes, fruits, sucre et condiments (Figure 1). Certes, le blé et le riz importés ne sont pas les seuls produits achetés hors du continent. La poudre de lait, les huiles végétales et le sucre le sont également en partie, du moins jusqu'à ces dernières années. Les prix des aliments sont restés en effet à la fois bas et stables durant près de 30 ans, favorisant les importations. Les hausses des prix depuis 2007 ont conduit à une prise de conscience des risques d'un recours trop exclusif aux importations ; par ailleurs, le maintien de prix élevés sur les marchés inter-

nationaux redonne une plus grande compétitivité aux filières locales, même si l'abaissement des barrières tarifaires se poursuit². Car si les filières locales comme le riz, les huiles ou les produits laitiers ne se sont pas imposées au marché, c'est en partie à cause de prix internationaux trop bas pour justifier des investissements, indispensables pour améliorer la qualité des produits ou la productivité du travail.

Le marché urbain fait une large place aux ►►

FIGURE 1 : RÉPARTITION DU MARCHÉ URBAIN DES 8 CAPITALES DE L'UEMOA



Source : UEMOA / Enquêtes sur les dépenses des ménages des capitales de l'UEMOA réalisées dans le cadre du calcul de l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation, 2008

¹ L'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) est une organisation qui a pour mission de réaliser l'intégration économique des États membres (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal et Togo), à travers le renforcement de la compétitivité des activités économiques dans le cadre d'un marché ouvert et concurrentiel et d'un environnement juridique rationalisé et harmonisé.

² Voir l'article d'Arlène Alpha et Cécile Broutin, p. 24 dans ce numéro de Secteur Privé & Développement.

Comment favoriser le développement des filières agricoles et agro-industrielles ?

▶▶▶ produits locaux (Encadré). Il ne s'agit pas seulement de produits bruts, mais de plus en plus de produits transformés : farines, semoules, granules, pâtes fermentées, huiles, viande découpée, produits séchés ou fumés, boissons, etc. De même, il ne s'agit pas seulement d'une production périurbaine, souvent limitée aux légumes frais, aux œufs et à la volaille, mais une production parfois éloignée qui circule grâce à des réseaux marchands qui s'étendent parfois sur plusieurs pays – comme l'oignon du Cameroun qui arrive jusqu'à Abidjan.

UN SECTEUR AGRO-ALIMENTAIRE EN PLEIN ESSOR

Si la production alimentaire devient une production marchande, c'est grâce au développement d'un important secteur d'intermédiation entre les producteurs agricoles et les marchés de consommation : collecteurs, grossistes, transporteurs, transformatrices et fournisseurs d'emballage, distributeurs, restaurateurs. En grande majorité artisanal, souvent confondu avec les activités agricoles en milieu rural ou considéré comme de la cuisine domestique en milieu urbain, ce secteur agro-alimentaire représente des milliers d'emplois – en particulier féminins – et d'importants revenus.

L'évolution de ces micro-entreprises vers des petites et moyennes structures ne prend pas forcément les raccourcis souhaités par les promoteurs de la modernité. Les produits alimentaires traditionnels sont des supports d'identité

“Ce secteur agro-alimentaire représente des milliers d'emplois et d'importants revenus.”

qui conduisent les consommateurs à se méfier de l'artificialisation et de la mécanisation des procédés de transformation. Ils cherchent des producteurs de confiance, souvent au travers de relations interpersonnelles.

L'industrialisation trop rapide de certains de ces produits, couscous de mil, *gari* (semoule) ou *attiké* (granules) de manioc, *dolo* (bière de sorgho rouge), a maintes fois échoué. Pourtant, le secteur est en plein essor : les opérations de transformation les plus pénibles se mécanisent, les produits sont plus souvent conditionnés en emballages hermétiques et gagnent ainsi les rayons des libres-services, les entrepreneurs innovent pour proposer de nouveaux produits ou diffuser ceux de pays voisins.

Bien que mal reconnu par les statistiques, quelques recensements dans certains pays révèlent que le secteur est aujourd'hui l'un des plus porteurs en termes de création d'emplois pour des jeunes à faible ou moyen niveau de qualification (Bricas et Broutin, 2006). Tant en milieu rural qu'en milieu urbain, ces activités contribuent largement à la sécurité alimentaire : elles permettent de réduire les pertes post-récolte et d'accroître ainsi les quantités disponibles pour

la consommation. Elles distribuent des revenus au plus grand nombre et fournissent des aliments à bas coûts pour une population au pouvoir d'achat limité. Enfin, elles sont présentes aussi sur des marchés plus solvables.

CONTRAINTES AU DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR

Malgré leur dynamisme, la production et les filières alimentaires marchandes sont confrontées à de nombreuses contraintes. Certes, la recherche agricole a apporté à ce secteur des solutions techniques qui ont souvent supprimé les goulots d'étranglement : amélioration des variétés de maïs, de manioc ou d'huile de palme, mécanisation du décorticage du mil ou du fonio, etc. Mais il reste d'immenses chantiers, que ce soit au niveau de la production, du stockage, de la productivité de la transformation ou de la maîtrise de la qualité sanitaire des produits. Les batteuses, les nettoyeurs, les décortiqueuses, les équipements de seconde transformation (rouleurs, tamiseurs, etc.), les séchoirs pour les zones humides, les extracteurs d'huile – tous ces équipements destinés à des traitements à petite échelle ne font pas encore l'objet d'une production locale suffisante pour couvrir les besoins, même si les fabricants chinois ou indiens s'intéressent au marché africain. Il manque des réseaux décentralisés de maintenance et de fourniture de pièces détachées ; il manque encore, dans certaines zones, l'accès à l'électricité ou à l'eau potable.

De nombreuses solutions existent, pour améliorer le transport rural du champ au marché, pour mieux stocker, pour conditionner les produits et réduire les pertes. Mais il manque des dispositifs de crédit et de conseil pour les petits transformateurs. Par exemple, alors qu'il existe des insecticides efficaces et sans risques pour la santé pour lutter contre les insectes foreurs de céréales, ceux-ci ne sont diffusés que dans certains pays. Là où rien n'a été fait pour former les utilisateurs et diffuser ces produits, les pertes après récolte atteignent parfois près de la moitié de la production. La mécanisation et le transport ont été conçus dans un contexte de pétrole bon marché et à prix assez stable. Le risque est désormais que le prix de l'énergie devienne coûteux et instable. De plus, les capacités de recherche concernant ces productions, pour les préparer à un avenir plus instable tant du point de vue climatique qu'économique, sont dramatiquement insuffisantes. La recherche agro-alimentaire a été relativement négligée par rapport à la recherche agricole et souffre encore d'un manque de moyens pour répondre à tous les besoins du secteur.

Dans le domaine agricole émergent depuis une vingtaine d'années des organisations professionnelles, telles que le Réseau des organisa-

tions paysannes et de producteurs d'Afrique de l'Ouest (Roppa). Elles sont aujourd'hui capables de défendre leurs intérêts, de négocier des politiques ou des projets de développement. Dans le domaine agro-alimentaire, cette structuration est beaucoup plus récente. Les femmes transformatrices sont actuellement encore peu représentées, n'ont pas de poids politique et ont du mal à faire entendre leurs revendications. Nombre de jeunes femmes recherchent par exemple des formations professionnelles pour les métiers de l'alimentation plutôt que pour la couture et la broderie, qu'on leur propose depuis des années. Ces formations sont quasi inexistantes. Le crédit pour les PME de ce secteur est quasi absent. Si les activités individuelles à très petite échelle peuvent emprunter dans les structures de microcrédit et les grandes entreprises auprès des banques, les PME de cinq à dix salariés sont confrontées à un vide institutionnel pour démarrer.

QUELLES PERSPECTIVES POUR CE SECTEUR ?

Dans dix ans, la population urbaine représentera la moitié de la population de l'Afrique subsaharienne. Déjà, une classe moyenne émerge dans les grandes métropoles, ce qui laisse penser qu'un marché pour des produits à plus haute valeur ajoutée est en train de se développer. Le marché alimentaire urbain attire les convoitises. Déjà, en Afrique de l'Est et en Afrique australe, des chaînes de supermarchés s'implantent et des opérateurs étrangers envisagent d'investir dans des entreprises de transformation. SPAR³ possédait en 2010 plus de 900 libres-services en Afrique australe. Leader Price⁴ investit en Afrique francophone notamment au Sénégal. Pour les opérateurs étrangers, il s'agit à la fois de sécuriser les approvisionnements en matière

première et de réussir une rapide montée en puissance des ventes dans un environnement concurrentiel où le terrain est très largement occupé par des milliers de micro-entreprises. Le risque, comme on l'a vu dans certains pays, est de voir ces milliers d'activités sacrifiées au nom de la modernisation. L'un des enjeux majeurs pour le continent est, il ne faut pas l'oublier, celui de l'emploi. La transition démographique de l'Afrique n'est pas achevée. La croissance de la population engendre l'arrivée sur le marché du travail de 20 000 à 30 000 jeunes par million d'habitant et par an. Pour un pays de 10 millions d'habitants environ, il faut donc créer 200 000 à 300 000 emplois par an. Certes, le secteur agricole peut en créer un grand nombre (encore faut-il qu'il attire encore les jeunes) ; mais le secteur agro-alimentaire dispose d'un très fort potentiel en ce domaine. Si son développement repose sur une large création d'emplois, ce secteur peut contribuer à relever le défi de ces pays et nourrir leurs populations sur la base des ressources qui fondent leurs identités : leurs produits, leurs compétences, leurs savoir-faire. ●

“Les PME de cinq à dix salariés sont confrontées à un vide institutionnel pour démarrer.”

³ SPAR est une enseigne de grande distribution essentiellement alimentaire appartenant à la société néerlandaise SPAR International, présente dans 33 pays.

⁴ Leader Price est une enseigne de hard-discount française créée en 1989, qui appartient aujourd'hui à Casino, groupe de distribution en France et dans le monde.

REPÈRES

Le Cirad est le centre de recherche français spécialisé dans les enjeux internationaux de l'agriculture et du développement. Une vingtaine de chercheurs du Cirad, associés à leurs collègues de trois autres institutions de Montpellier (Inra, Montpellier SupAgro et IAM), font partie d'une Unité mixte de recherche (UMR Moisa) spécialisée sur le développement durable du secteur agricole et agro-alimentaire des pays méditerranéens et en développement.

ENCADRÉ : LA FILIÈRE MAÏS DANS LES PAYS DU SAHEL

La production de maïs au Sahel est assurée par des millions de petits producteurs. Associée à celle du coton, elle bénéficie des apports d'engrais de la culture textile : une preuve de la complémentarité entre cultures d'exportation et cultures alimentaires. Si une partie de la production est autoconsommée, l'autre est vendue à des collecteurs, qui achètent les grains sur les marchés ruraux. Jouant également un rôle de banquiers, ils peuvent fournir des avances

sur paiement ou des crédits de campagne. Ils travaillent généralement avec des grossistes installés en ville qui assurent le traitement et le stockage des grains en sacs. L'ensemble de ces opérateurs entretient des relations de confiance – parfois via des réseaux lignagers ou villageois –, indispensables pour garantir la qualité des produits ou pour manipuler d'importantes sommes d'argent. Initialement, les grains étaient vendus à l'état brut aux ménagères ou à des artisanes. Elles les faisaient

moudre auprès de meuniers disposant de moulins à moteur, aux abords des marchés et dans les quartiers urbains. Des activités artisanales de vente de produits prêts à consommer ou à cuire se sont développées, prolongement à plus grande échelle des activités domestiques les plus pénibles ou nécessitant une compétence technique particulière. Les produits sont travaillés à domicile, commercialisés de porte à porte, dans la rue ou sur les marchés des produits frais. Là encore, c'est la confiance interpersonnelle qui

rassure la clientèle inquiète de la qualité sanitaire des produits sur des marchés qui tendent à l'anonymat. Grâce à l'apparition d'équipements mécanisés, des petites entreprises proposent désormais le même type de produits, conditionnés en sachets plastiques, secs et de plus longue conservation. Elles les distribuent dans les épiceries ou dans les libres-services. La clientèle est plus aisée, prête à payer pour des garanties de qualité offertes par une marque.

RÉFÉRENCES // Banque mondiale, 2007. World Development Report 2008: Agriculture for Development, The World Bank. / Bricas, N. et Broutin, C., 2006. Agro-alimentaire et lutte contre la pauvreté en Afrique subsaharienne; le rôle des micro et petites entreprises. Paris, Ed. du Gret, 128 p. / Dureau, F., 2004. Croissance et dynamique urbaines dans les pays du Sud. in Rapport Population et développement, Le Caire + 10, La situation dans les pays du Sud, Paris, Ceped, pp. 203-225. / FAO, 2008. FAOSTAT, base de données. / ONU, 2011. Base de données sur la population. / UEOMA, 2008. Enquêtes sur les dépenses des ménages des capitales de l'UEMOA réalisées dans le cadre du calcul de l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation.

Volatilité des prix et développement agricole

La volatilité des prix agricoles fragilise la sécurité alimentaire des pays en développement. Une problématique bien connue, qui appelle des politiques agricoles répondant aux différents risques auxquels producteurs et consommateurs sont soumis : renforcement des filières, groupements de producteurs, constitution de stocks d'urgence, collecte et analyse des données, accès aux divers instruments d'assurance et de couverture de risques.

Pierre Jacquet

Chef économiste de l'Agence française de développement

Les récentes hausses des prix alimentaires (2008 et 2010) ont eu des conséquences tragiques pour des millions de personnes. Dès lors, la sécurité alimentaire est devenue une préoccupation majeure et mobilisatrice, à défaut d'être nouvelle : depuis le milieu des années 1990, la proportion du nombre de personnes sous-alimentées dans les pays en développement a cessé de baisser. Environ un milliard de personnes souffre aujourd'hui de malnutrition (Vindel et Jacquet, 2011).

La volatilité des prix n'est pas non plus une problématique nouvelle : depuis le début du XVIII^e siècle, les prix des matières premières ont été plus variables que ceux des produits manufacturés. Cette volatilité n'a pas clairement augmenté sur la période (Jacks, O'Rourke et Williamson, 2009). La volatilité des prix, caractéristique des marchés agricoles, fait peser

un risque sur les producteurs – en les privant de la visibilité nécessaire pour accroître ou non la production – et les consommateurs. Ils fragilisent aussi les finances publiques des gouvernements.

Dans les pays industrialisés, des politiques agricoles souvent volontaristes ont tenté d'apporter une réponse à l'instabilité des prix : les politiques publiques ont contribué à stabiliser les prix ou les revenus des agriculteurs, leur donnant la visibilité nécessaire. Et les marchés agricoles ont développé, depuis la deuxième moitié du XIX^e siècle, des

instruments financiers permettant de couvrir le risque-prix. À la suite des graves crises récentes, la Présidence française du G20 a retenu la volatilité des prix agricoles et la sécurité alimentaire comme l'une de ses priorités.

LA VOLATILITÉ DES PRIX : QUE SAIT-ON ?

La volatilité des prix agricoles est élevée. L'offre et la demande de produits agricoles sont à court terme très peu "élastiques" : elles se modifient peu lorsque le prix varie. Toute modification des quantités produites ou demandées entraînera donc une variation importante du prix : ainsi, seule une forte hausse des prix permettra par exemple d'ajuster la demande à une production plus faible. En outre, l'offre réagit avec un délai : lorsque les prix augmentent, les agriculteurs prévoient d'accroître la production, mais cette dernière sera mise sur le marché lors de la récolte suivante.

Sur le dernier quart de siècle, les prix alimentaires mesurés en termes réels – en comparaison avec les prix des biens manufacturiers – ont connu une hausse sans précédent (Figure 1). La volatilité des prix, au demeurant positivement corrélée à leur niveau (Sarris, 2009), a augmenté, notamment depuis 2006. En plus des causes fondamentales – croissance démographique et économique, évolution du régime alimentaire, aléas climatiques, renchérissement du prix de l'énergie, concurrence de la culture des biocarburants, très faible niveau des stocks alimentaires –, les comportements spéculatifs sur les marchés agricoles ont pu amplifier la volatilité par la diffusion d'un sentiment de panique. Cependant, tenir la spéculation pour seule responsable paraît peu convaincant : les deux séries de causes interagissent. La spéculation est un signal qui attire brutalement l'attention sur des fondamentaux trop longtemps oubliés. Pour autant, l'observation de long terme ne valide pas l'idée d'une tendance historique à la hausse

"La sécurité alimentaire est redevenue une préoccupation majeure."

PIERRE JACQUET

Pierre Jacquet est chef économiste de l'Agence française de développement (AFD) et membre du Cercle des économistes. Il est professeur et président du département d'économie et finance à l'École des Ponts ParisTech. Auparavant directeur adjoint de l'Institut français des relations internationales, il a été membre entre 1997 et 2006 du Conseil d'analyse économique auprès du premier ministre. Ses travaux portent principalement sur l'économie internationale, la politique économique, le développement et la gouvernance de la mondialisation.

de la volatilité. Lissée sur dix ans, elle semble même plutôt être sur une pente légèrement descendante, même si elle s'est très sensiblement accrue depuis 2006.

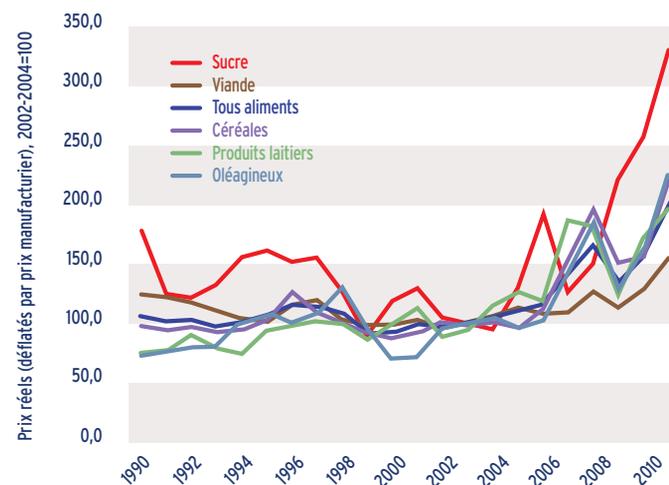
De nombreux éléments laissent penser que cette phase haussière de la volatilité et du niveau des prix pourrait durer (voir les prévisions de la FAO), soutenue, du côté de la demande, par la pression démographique et la croissance économique dans les pays en développement, et du côté de l'offre par les pressions environnementales, le changement climatique et les coûts de l'énergie. La capacité de l'offre à satisfaire la demande à un moment et en un lieu donnés reste très incertaine, même si les études prospectives disponibles ne montrent pas, à un niveau agrégé, de problème à satisfaire les besoins alimentaires mondiaux.

QUELLES RÉPONSES ?

La volatilité des prix agricoles n'est pas le seul problème. Il existe bien d'autres difficultés : insuffisance des infrastructures de transport, de communication, de stockage ; difficulté d'accès aux financements ; insuffisance de la formation ; vulnérabilité des cultures à diverses maladies ; problèmes d'accès à l'eau, etc. C'est donc une approche intégrée qui doit être développée, centrée autour du développement agricole et de la sécurité alimentaire. C'est pourquoi le G20 2011, sous présidence française, a insisté sur l'appui à apporter à l'élaboration de politiques agricoles cohérentes, poursuivant clairement l'objectif de sécurité alimentaire et sur la nécessité d'inclure dans ces politiques une composante d'analyse et de gestion de l'ensemble des risques. Le NEPAD a validé cette approche, en demandant officiellement au G20 en septembre 2011 d'aider ses pays membres à compléter l'effort d'élaboration de politiques agricoles entrepris dans le cadre du Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA) avec un volet d'analyse et de gestion des risques¹.

Il est temps de réhabiliter l'idée de politiques agricoles actives, sans lesquelles le développement agricole ne se fera pas spontanément. L'exemple des pays industrialisés témoigne de l'importance de telles politiques, qui ont combiné divers mécanismes d'intervention sur les marchés : utilisation de stocks régulateurs ou de mesures fiscales et commerciales, mécanismes de transferts ou de compensation destinés à soulager les individus ou les pays en cas de crise. L'Union européenne a mis en place des instruments de régulation dans le cadre des accords de Lomé (le Stabex et le Sysmin²) et le FMI des facilités de financement d'urgence. Dans les pays en développement, ces

FIGURE 1 : PRIX RÉELS DES MATIÈRES PREMIÈRES ALIMENTAIRES (1970-2011)



Source : FAO, 2009

politiques doivent à la fois contribuer à fournir au producteur la visibilité sur des revenus suffisamment incitatifs pour promouvoir la production, et comporter des filets de sécurité sociale pour protéger les consommateurs et fournir aux plus vulnérables les moyens de se nourrir.

La constitution de stocks doit être encouragée tout le long de la chaîne de valeur, par le biais de commandes publiques, par exemple, tout en veillant à ce que l'utilisation des stocks ne perturbe pas les décisions privées par des signaux créant de l'incertitude. Mais il est important de ne pas répéter les erreurs des politiques agricoles des pays industrialisés et des mécanismes internationaux. Les processus de stabilisation ont souffert en effet de plusieurs lacunes : confusion entre la réduction de la variabilité et la fixation arbitraire des prix, source de distorsions de production et de consommation intenable à terme ; ignorance des tendances du marché, à des coûts devenant prohibitifs, alors que les chocs de prix sont persistants, parfois sur plusieurs années (Cashin et McDermott, 2001)³, ce qui rend vite tout mécanisme de fixation des prix très coûteux. Par ailleurs, la conditionnalité souvent impliquée dans les mécanismes de compensation, par exemple dans le cas du STABEX (Col- ▶▶▶

“Cette phase haussière de la volatilité et du niveau des prix pourrait durer.”

¹ Plusieurs exemples montrent la pertinence d'une approche fondée sur les risques. Citons par exemple le fonds de lissage des prix du coton mis en place au Burkina avec le concours de l'AFD.

² Le Fonds de stabilisation des recettes d'exportation sur les produits agricoles (STABEX) a financé les pertes touchant un large nombre de produits agricoles suite notamment aux fluctuations des prix sur les marchés mondiaux. Les prêts du Fonds SYSMIN ont été conçus pour amoindrir la dépendance d'un pays à l'exploitation de ses ressources minières.

³ Les prix sont en effet corrélés entre eux d'une année sur l'autre, en particulier du fait de la dynamique de stockage. La constitution de stocks soutient le prix courant et lisse les chocs de prix sur plusieurs années.

Comment favoriser le développement des filières agricoles et agro-industrielles ?

►►► *lier et alii*, 1998), allonge sensiblement la durée de mise en œuvre. Dès lors, au lieu d'agir de façon contracyclique, le mécanisme est devenu procyclique. La constitution et la gestion de stocks régulateurs sont également particulièrement coûteuses, tant en ce qui concerne l'infrastructure de stockage que le maintien de la qualité des produits stockés. Enfin, une gouvernance défectueuse a conduit les États bénéficiaires à capturer les fonds, tant en ce qui concerne le transfert aux agriculteurs que la reconstitution du mécanisme.

Les politiques agricoles peuvent aussi faire appel aux mécanismes de marché. L'assurance indicelle, en particulier, permet d'adopter une approche forfaitaire non fondée sur une estimation précise et contestable des dommages. Mais la culture assurantielle est insuffisamment développée. Par ailleurs, les primes d'assurance sont souvent trop élevées pour les agriculteurs et doivent être subventionnées. Les marchés de matières premières proposent également plusieurs instruments pour couvrir les risques tant du point de vue du consommateur (protection contre les prix élevés) que du point de vue des producteurs (protection contre les prix bas). Mais ces instruments ne répondent que partiellement aux problématiques des pays en développement. Une différence sensible peut en effet apparaître entre prix internationaux et prix intérieurs⁴, du fait de restrictions au commerce, de taxes subventions ou contrôles des prix, d'une absence d'infrastructures, de coûts de transactions internes élevés ou des mouvements du taux de change. La volatilité des prix internationaux n'est pas la seule source de chocs pour les pays en développement. Le rapport préliminaire des institutions multilatérales réalisé pour le G20 (FAO *et alii*, 2011) suggère que la recherche d'une meilleure sécurité alimentaire doit s'appuyer sur une collecte suffisamment étendue de données sur les situations des différents pays. Au final, les instruments de gestion de risque doivent être construits pratiquement sur mesure.

Ces instruments coûteux requièrent formation et savoir-faire et leurs bénéfices ne sont perceptibles que lorsque les filières agricoles sont suffisamment organisées. Dans certains cas, jusqu'à 50 % de la production peut être perdue du fait des inefficacités qui se produisent tout au long de la chaîne. La gestion des risques doit être intégrée à une approche

visant au développement des filières agricoles, depuis le champ jusqu'à l'utilisation des matières premières. Il faut aussi apprendre aux acteurs à respecter les engagements : il est en général difficile d'obtenir l'adhésion des producteurs à un prix plafond interne lorsque les prix internationaux dépassent ce dernier, ou l'adhésion des consommateurs à un prix plancher dans le cas contraire. C'est l'un des obstacles au développement de l'agriculture contractuelle, susceptible de donner aux producteurs – ou aux consommateurs – la visibilité nécessaire sur les prix, sur une ou plusieurs campagnes de production.

Le G20, pour la première fois en 2011, a retenu la sécurité alimentaire comme l'une des priorités de l'action internationale et a lancé plusieurs pistes d'actions allant de stocks de sécurité jusqu'à la mise en place d'un forum coordonné de réaction rapide en cas de crise, et en passant par la promotion de l'investissement et de la productivité agricoles. En matière de gestion de la volatilité des prix, il a invité les bailleurs de fonds à mettre en place un mécanisme conjoint d'échange d'informations, d'analyse et de gestion des risques, dont l'AFD a pris l'initiative, afin de répondre à la demande d'appui de la part des pays en développement, et, le cas échéant, de lancer de nouvelles réflexions sur des problématiques ciblées. Le G20 a également appuyé la mise en place d'une plateforme public-privé pour la sécurité alimentaire. Le secteur agricole représente en effet le secteur privé le plus important dans les pays en développement. L'un des rôles des politiques agricoles est ainsi de catalyser l'engagement des acteurs privés derrière l'objectif de sécurité alimentaire et de réinventer un partenariat public-privé efficace et équitable. Le G20 appelle aussi les bailleurs de fonds à prendre davantage la mesure de leurs responsabilités en la matière en développant les instruments de financement flexibles, prenant en compte davantage les risques – à l'instar du prêt très contracyclique⁵ mis en place par l'AFD. Il a donc engagé la communauté internationale dans une dynamique prometteuse que les G20 ultérieurs devront confirmer. ●

⁴ On parle de "risque de base" pour signifier cette différence entre risques locaux et internationaux. Plus il est élevé, moins les instruments internationaux de couverture de risque seront efficaces.

⁵ Le prêt très concessionnel contracyclique (PTCC) vise à permettre aux pays bénéficiaires un aménagement du service de leur dette en cas de chocs exogènes sur leur économie se caractérisant par une baisse significative de leurs recettes d'exportations.

RÉFÉRENCES / Cashin, P. et McDermott, C.J. (2002). The long-run behaviour of commodity prices: small trends and big variability. *IMF Staff Papers*, 49(2), 175-99 // Collier, P., Guillaumont, P., Guillaumont-Jeanneney, S. et Gunning, J. (1998). "Rénover le Stabex", *Politique Étrangère*, 1/1998, 155-70 // FAO – Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (2010). La volatilité des prix sur les marchés agricoles. Perspectives Économiques et Sociales, Synthèses 12. Décembre. // FAO, IFAD, OECD, UNCTAD, WFP, the World Bank, the WTO, IFPRI and the UN HLT. (2011). *Price Volatility in Food and Agricultural Markets: Policy Responses*. Report of the international organizations to the G20. // Jacks, D.S., O'Rourke, K.H. et Williamson, J.G. (2009). *Commodity Price Volatility and World Market Integration Since 1700*. NBER Working Paper w14748, Cambridge: National Bureau of Economic Research. // Roache, S.K. (2010). *What Explains the Rise in Food Price Volatility*. IMF Working Paper WP/10/129 // Sarris A. (2009). "The erratic evolution of agricultural markets and approaches to dealing with market volatility", présentation à la conférence FARM sur les prix et les risques de marchés, Paris, Novembre. // Vindel, B. et Jacquet, P. (2011). «Agriculture, Développement et Sécurité alimentaire», dans Jacquet, P. et Lorenzi, J.H., *Les nouveaux équilibres alimentaires mondiaux*, Paris : PUF et Descartes&Cie.

Pas d'agro-industrie durable sans plantations villageoises

Le développement des plantations villageoises conditionne le dynamisme de l'agro-industrie en Afrique subsaharienne. SIFCA a mis en place une stratégie d'accompagnement des planteurs, en particulier pour la culture de l'hévéa et du palmier à huile. En les aidant à développer leurs exploitations et en leur proposant des outils et services les protégeant, le groupe favorise à la fois sa propre croissance et le renforcement des communautés locales.

Bertrand Vignes

Directeur général de SIFCA

Le groupe SIFCA voit le développement des plantations villageoises – et des populations vivant autour de ses sites – comme une condition de sa propre croissance. En renforçant de nouveau, en 2009, sa politique de développement durable, SIFCA poursuit sa stratégie de collaboration avec les communautés villageoises : il s'agit de favoriser les conditions économiques, sociales et environnementales bénéfiques à la croissance de l'agriculture en Côte d'Ivoire.

UN MODÈLE DE RÉUSSITE EN CÔTE D'IVOIRE

Depuis le recentrage de ses activités dans les oléagineux, le caoutchouc naturel et le sucre de canne à partir de 1999, la stratégie de SIFCA s'appuie tout spécialement sur les plantations villageoises. Il s'agit d'augmenter les surfaces et d'améliorer le rendement de ces plantations tout en respectant des principes sociaux et environnementaux.

À l'origine, les sociétés agro-industrielles qui composent aujourd'hui le groupe SIFCA en Côte d'Ivoire (SAPH, Palmci, Sucrivoire) bénéficiaient de concessions attribuées par l'État. Après avoir développé leurs propres plantations, elles ont favorisé la création de plantations villageoises autour de leurs exploitations.

Depuis, la situation foncière de la Côte d'Ivoire a évolué : l'État n'attribue plus de nouvelles concessions, et la nou-

velle loi foncière se met très lentement en place, ce qui limite l'accès à la terre pour les sociétés agro-industrielles. De plus, les populations rurales ont augmenté et éprouvent le besoin de trouver des revenus agricoles correspondants. SIFCA a donc renforcé sa croissance en développant les plantations villageoises autour de ses propres plantations. Aujourd'hui, la production de SIFCA en Côte d'Ivoire est donc basée sur l'équilibre entre plantations industrielles et plantations villageoises.

Le groupe accorde une importance capitale à l'encadrement des quelques 30 000 planteurs de palmiers à huile et d'hévéa. Ils fournissent en effet plus de 60 % des matières premières traitées par ses filiales, que ce soit en caoutchouc ou en régimes de palme. La très grande majorité de ces planteurs exploitent des petites surfaces : sur les 22 000 planteurs de palmiers qui fournissent Palmci, 15 600 (70 %) gèrent des surfaces de moins de cinq hectares, et 4 200 (19 %) disposent de surfaces comprises entre cinq et dix hectares. Sur les 8 500 planteurs liés à la Société Africaine de Plantations d'Hévéas (SAPH), 7 500 ont moins de 5 hectares (88 %). La majorité de ces petits planteurs sont membres des communautés locales ; environ 50 % d'entre eux sont géographiquement présents sur leur parcelle – une proportion qui évolue à la hausse. Cependant, de nombreux cadres investissent également dans l'hévéa et le palmier, sur des surfaces plus importantes, en passant des accords avec les communautés locales. L'ampleur des volumes livrés justifie l'existence d'un ensemble de produits et de services, tels que la fourniture de plants sélectionnés, élevés en pépinières (en 2011 la SAPH a fourni 3 millions de plants, ►►

“Les populations rurales ont augmenté et éprouvent le besoin de trouver des revenus agricoles correspondants.”



BERTRAND VIGNES

Diplômé de l'École nationale supérieure agronomique de Rennes, Bertrand Vignes a exercé de 1981 à 2008 différentes fonctions au sein du groupe Michelin. En 2009, il rejoint le groupe SIFCA en tant que directeur général adjoint, puis il devient directeur général de PALMCI jusqu'en 2010. Il est directeur général de la société internationale de plantations d'hévéas (SIPH) depuis 2009, et directeur général de SIFCA depuis mars 2011.

Comment favoriser le développement des filières agricoles et agro-industrielles ?

►►► soit l'équivalent de 5 000 hectares de plantation), la distribution de "bonus qualité" pour récompenser le planteur produisant du caoutchouc propre, la formation des planteurs aux bonnes pratiques, etc. Pour assurer la formation des planteurs, la SAPH a mis en place un dispositif d'encadrement, qui mobilise plus de 300 personnes (moniteurs, contrôleurs, ouvriers d'intervention, etc.). Cet encadrement est fourni en accord et avec la participation du Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricoles (FIRCA)¹. En ce qui concerne la culture du palmier, ce sont les coopératives agricoles qui sont habilitées par le FIRCA ; Palmci met à disposition plus de 130 personnes pour appuyer les coopératives dans cette tâche. L'encadrement des planteurs est donc une activité majeure pour le groupe, qui s'engage à assurer l'assistance technique et la formation aux bonnes pratiques culturelles (récolte, pépinière, etc.).

Mais les efforts déployés ne s'arrêtent pas là. La SAPH a également créé 21 centres de collecte, qui assurent une meilleure proximité avec les planteurs. Ces centres de pesée et de stockage du caoutchouc collecté chez les planteurs privés permettent de se rapprocher davantage des plantations villageoises et de mieux capter leur production.

"La professionnalisation des filières agricoles a joué un rôle essentiel dans le développement des plantations villageoises."

En outre, ce développement des plantations villageoises favorise indirectement la création ou l'amélioration des infrastructures : routes et pistes, écoles, centres de santé, etc. Ainsi, sur les différents sites des filiales ivoiriennes, il y a aujourd'hui plus de 80 écoles, 45 dispensaires et maternités, 31 centres médicosociaux ou infirmeries, accessibles aux planteurs et à leurs familles mais aussi aux communautés locales. La SAPH et Palmci ont aussi entamé la construction de plus de 200 logements écologiques en briques de terre comprimée².

En Côte d'Ivoire, la professionnalisation des filières agricoles a joué un rôle essentiel dans le développement des plantations villageoises. Les associations de la filière hévéicole et du palmier à huile (l'APROMAC³ et l'AIPH⁴) sont essentielles pour assurer la pérennité de ces activités. Elles regroupent l'ensemble des acteurs de la filière, depuis les planteurs jusqu'à la recherche-développement et assurent une organisation efficace. L'une de leurs missions principales est de fixer le prix minimum d'achat mensuel, en fonction des réalités du marché. Ce prix est donc le résultat d'un accord entre les acteurs, sans intervention de l'État. Ce prix est ensuite communi-

qué à tous les planteurs. La SAPH a mis en place un système de transmission par SMS, tous les débuts de chaque mois. L'entente et le consensus entre l'ensemble des acteurs sont essentiels au succès de ces filières.

Les sites sucriers du groupe (Sucrivoire), ont également un programme de plantations villageoises. Ce modèle d'exploitation, qui est prédominant en Thaïlande par exemple, est toutefois encore peu développé en Côte d'Ivoire, et des solutions sont recherchées pour augmenter les superficies.

DES OUTILS INNOVANTS POUR LES PLANTEURS VILLAGEOIS

Une agro-industrie responsable cherche à renforcer le lien avec les planteurs villageois tout en améliorant leur qualité de vie ; pour cela, il est parfois utile de développer des outils spécifiques. L'assurance maladie du planteur, lancée en 2009 par la SAPH, en est l'exemple le plus concret ; aujourd'hui, elle compte plus de 1 180 adhérents. Le Plan de Prévoyance des Planteurs de Palmier à Huile (4PH) vient d'être lancé par Palmci, afin de faciliter l'accès aux soins à ses planteurs et à leurs familles. En contrepartie d'un montant mensuel prélevé sur son salaire, les soins du planteur et de quatre membres de sa famille sont pris en charge à hauteur de 80 % pour les consultations et de 70 % pour les médicaments.

Palmci, filiale du groupe SIFCA spécialisée dans l'exploitation de plantations de palmiers à huile et la production d'huile de palme brute, est en train d'élaborer un programme de financement innovant et unique en Côte d'Ivoire pour aider les planteurs villageois à développer leurs plantations. Cette structure est articulée autour de trois volets : fertilisation des plantations existantes, replantation et extension des surfaces en exploitation, et création de plantations sur des surfaces en jachère. Pour cela, un Fonds d'appui et de développement a été créé ; il distribue aux planteurs les fonds obtenus auprès des bailleurs sous forme de crédits rétrocédés, afin de financer leurs exploitations.

Enfin, la SAPH, vient de lancer, avec Microcred, un plan épargne planteur. Il est impor-

¹ Le FIRCA est au service des filières de production et des pouvoirs publics chargé de financer les programmes de recherche appliquée, de conseil agricole, de formation aux métiers et de renforcement des capacités des organisations agricoles et forestières.

² Les briques de terre comprimée sont réalisées à partir de terre tamisée très légèrement humide comprimée à l'aide d'une presse.

Une fois pressées, elles sont stockées et mises à sécher en phase humide, sous bâche, durant une à trois semaines.

³ L'Association des professionnels du caoutchouc naturel de Côte d'Ivoire a été créée en 1975.

⁴ L'Association Interprofessionnelle du Palmier à Huile de Côte d'Ivoire a été créée en 2002.

tant que le planteur puisse profiter des périodes de cours du caoutchouc élevé pour pouvoir épargner dans de bonnes conditions. Le bénéficiaire a le choix de la somme prélevée (pourcentage ou montant fixe) sur le montant de sa récolte et décide aussi de la durée du versement (un, trois ou cinq ans). Depuis son lancement début novembre 2011, ce produit a rencontré un véritable succès : 30 contrats ont été signés sur le secteur d'Aboisso et 15 sur le secteur de Bonoua.

UNE STRATÉGIE DÉPLOYÉE DANS LA SOUS-RÉGION

Implanté au Ghana, au Nigeria et au Libéria, SIFCA cherche à dupliquer "le modèle de réussite" ivoirien : mettre en valeur le potentiel agricole du pays tout en appuyant les communautés villageoises. Au Nigeria, où le Groupe est implanté depuis 2006 à

"Grâce à ce projet, une véritable dynamique agricole s'est développée au Ghana."

travers sa filiale Rubber Estate Nigeria Ltd (RENL), le projet de développement des plantations villageoises, cofinancé par la holding caoutchouc du groupe (Société Internationale de Plan-

tations d'Hévéa), et le Groupe Michelin, a permis de créer des plantations pilotes, qui devraient ensuite entraîner une dynamique chez l'ensemble des planteurs.

Au Libéria, le groupe vient de s'engager à développer la culture de l'hévéa et du palmier à huile, avec la signature début 2011 d'un accord de concession qui comprend la création de 11 000 ha de plantations villageoises. Ces projets devraient susciter l'intérêt des bailleurs de fonds, car ils sont de véritables vecteurs de développement dans des régions qui sont encore totalement démunies.

L'État ghanéen, en association avec le Ghana Rubber Estate Ltd (GREL) a lancé en 1995 un vaste projet de développement des plantations villageoises à l'ouest du pays. Cet accord tripartite, entre un opérateur financier, un opérateur technique et la Rubber Outgrowers and Agents Association (ROAA), permet de représenter l'intérêt des planteurs. L'objectif principal du projet est la réduction durable de la pauvreté rurale. Après le succès des trois premières phases du programme, la quatrième phase du projet, initiée en 2010, doit permettre la création de 10 500 hectares de plantations d'hévéa par 2 750 nouveaux planteurs. L'opérateur financier s'est engagé à ouvrir un prêt au planteur villageois pour le financement de la totalité du coût de leur plantation en phase immature. L'opérateur technique, lui, fournit pour sa part l'assistance technique aux fermiers (formation, fourniture de plants et intrants à prix coûtant, etc.). Quant au

planteur villageois, il s'est engagé à mettre à disposition son terrain à la culture de l'hévéa, à suivre les recommandations de l'opérateur technique et à livrer son caoutchouc jusqu'au remboursement de son prêt. Grâce à ce projet, une véritable dynamique agricole s'est développée au Ghana. En 2010, ils sont plus de 5 600 planteurs exploitant une superficie estimée à plus de 21 100 hectares (dont 4 500 en production).

Aujourd'hui, la production des plantations industrielles est encore supérieure à celle des plantations villageoises. Mais cette tendance est amenée à s'inverser, puisque dans dix ans la production de caoutchouc naturel du Ghana devrait atteindre plus de 60 000 tonnes (contre 15 000 tonnes en 2011), dont 70 % fournie par les planteurs villageois (contre 30 % en 2011).

Ces différents programmes ont pour but d'assurer une croissance harmonieuse entre l'agro-industrie et les planteurs villageois et privés, cette harmonie étant la condition essentielle à la durabilité de l'activité. C'est donc un enjeu majeur pour le groupe SIFCA, mais aussi un fantastique levier de développement économique pour les pays d'Afrique de l'Ouest, car, comme le proclamait l'ancien président, père de l'indépendance, Félix Houphouët-Boigny : "la richesse de ce pays repose sur l'agriculture". ●

REPÈRES

Fondé en 1964, SIFCA est un acteur majeur de l'agro-industrie africaine. Le groupe intervient dans l'exploitation de plantations, la transformation et la commercialisation de l'huile de palme, du caoutchouc naturel et du sucre de canne. Fort de plus de 25 000 employés et neuf filiales le groupe SIFCA est présent dans cinq pays.

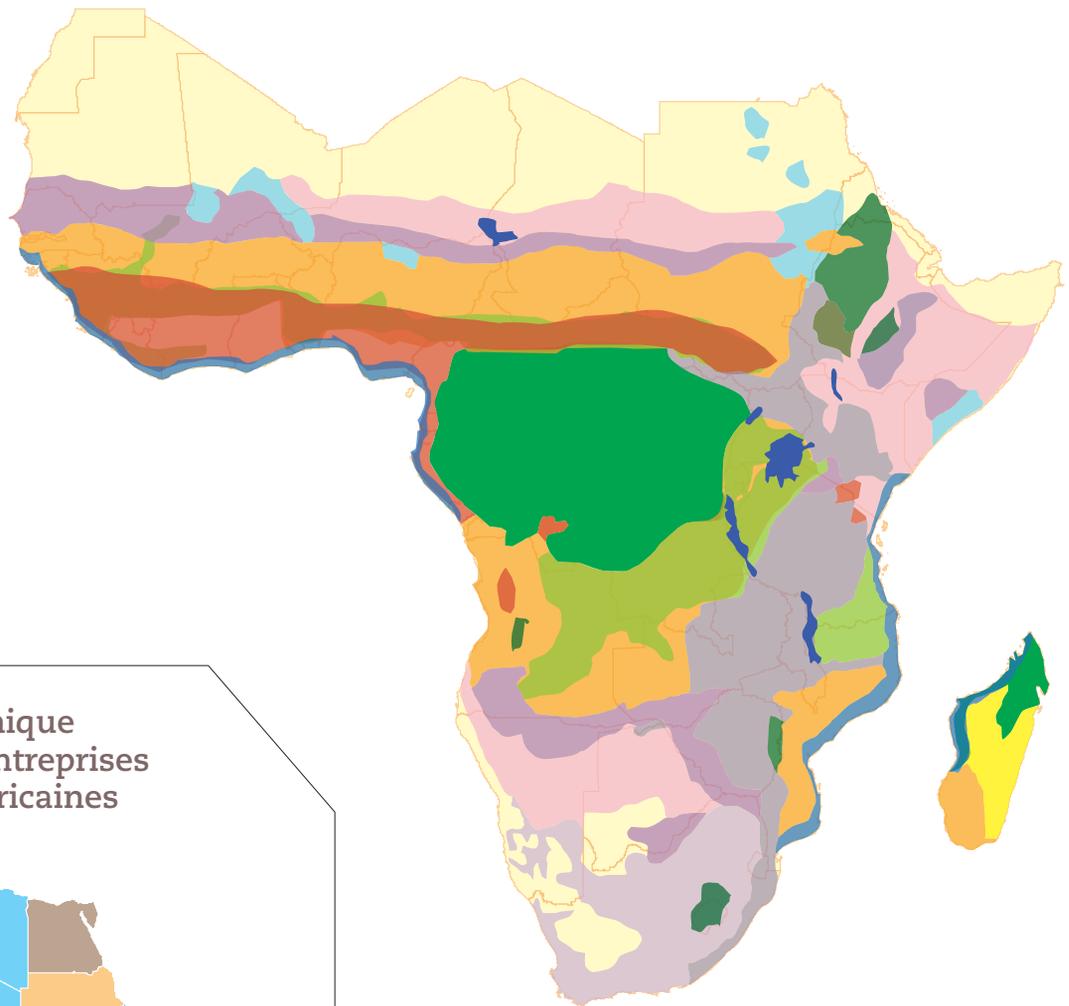
Comment favoriser le développement des filières agricoles et agro-industrielles ?

Le développement des filières agro-alimentaire et agro-industrielles en Afrique subsaharienne est devenu un enjeu mondial pour faire face aux crises alimentaires et répondre aux besoins croissants d'une population toujours plus nombreuse. Réinvestir massivement dans le secteur agricole est donc un impératif pour les États, les producteurs, les investisseurs privés...

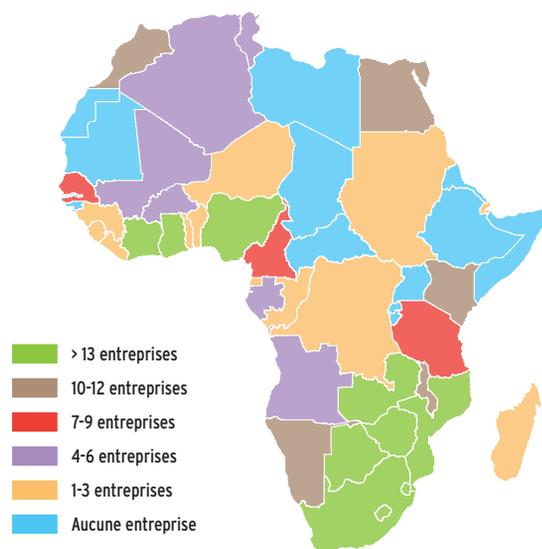
Panorama agro-industriel de l'Afrique

Système de production

- Irrigué
- Culture arboricole
- Axé sur la forêt
- Riz-culture arboricole
- Culture pérenne des hauts plateaux
- Mixte tempérée des hauts plateaux
- Tubercules
- Zones irriguées dans les systèmes pluviaux
- Culture mixte céréales - tubercules
- Mixte maïs
- Association de grandes exploitations commerciales et de petits exploitants
- Agropastoral mil/sorgho
- Pastoral
- Dispersé (aride)
- Pêche artisanale côtière
- Plans d'eau



Répartition géographique des 500 premières entreprises agro-alimentaires africaines



Note : Les chiffres incluent le siège et les marchés cibles.
Source : Centre de Développement de l'OCDE, basé sur "Les 500 premières entreprises africaines" (Jeune Afrique, 2007) et les rapports annuels des sociétés, 2008

Source : J. Dixon et A. Gulliver en collaboration avec D. Gibbon, 2001. "Systèmes d'exploitation agricole et pauvreté : améliorer les moyens d'existence des agriculteurs dans un monde changeant. FAO et Banque mondiale, Rome et Washington

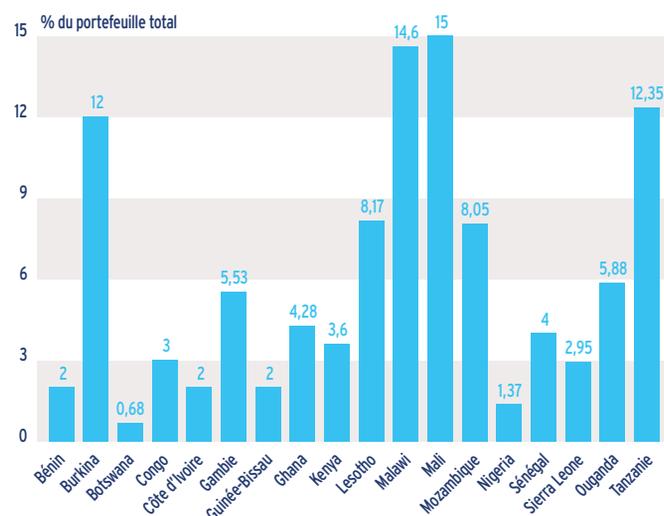
Déni de responsabilité de la FAO
Les dénominations utilisées et les informations figurant sur les cartes n'impliquent de la part de la FAO aucun jugement concernant le statut légal ou constitutionnel d'un pays, territoires ou étendue maritime ni aucune approbation ou acceptation de ses frontières.

Utilisation des technologies visant à augmenter la productivité agricole, 2001-2003

RÉGION	Terres irriguées (pourcentage des terres cultivées)	Consommation d'engrais (kg/ha de terres cultivables)	Tracteurs pour 100 km ² de terres cultivables
Asie de l'Est et Pacifique	N.A.	N.A.	89
Europe de l'Est et Asie centrale	11,2	34,7	185
Amérique latine et Caraïbes	11,4	89,6	123
Moyen-Orient et Afrique du Nord	32,7	83,3	142
Asie du Sud	38,9	106,7	129
Afrique subsaharienne	3,6	12,5	13
Europe (Union monétaire)	17	205,9	1 002

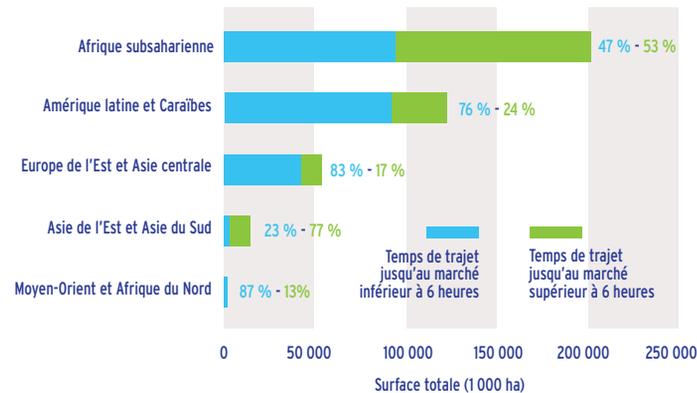
Source : Banque mondiale cité dans "La Commission Economique pour l'Afrique & l'Union Africaine", 2009

Part des prêts octroyés par les banques commerciales à l'agriculture en 2008



Sources : Nomathemba Mhlanga, Les investissements du secteur privé dans l'agrobusiness en Afrique subsaharienne, FAO, 2010
CIA - world-factbook, Banque Centrale du Congo, Banque Centrale du Nigeria, Banque Centrale du Kenya, Banque Centrale d'Afrique du Sud, BCEAO, 2008

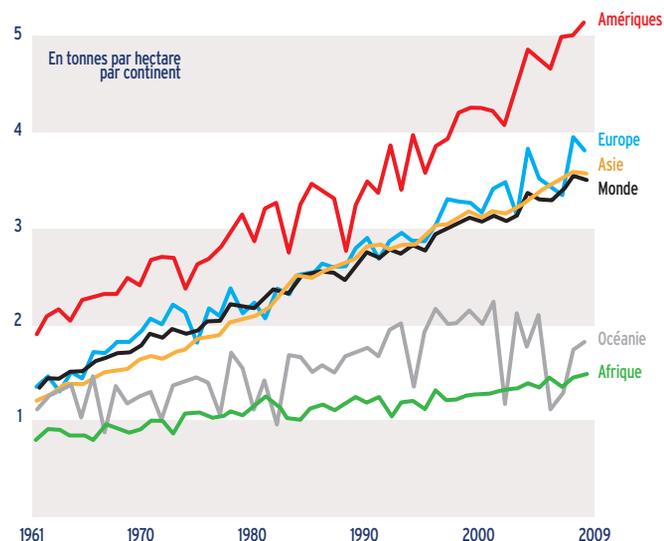
Potentiel de terres non cultivées dans le monde



Source : Fisher and Shah, 2010.

Note : Les données portent sur les terres non cultivées à potentiel agro-écologique dans des zones de densité de population inférieure à 25 personnes /km².

Évolution des rendements dans le monde 1961-2009



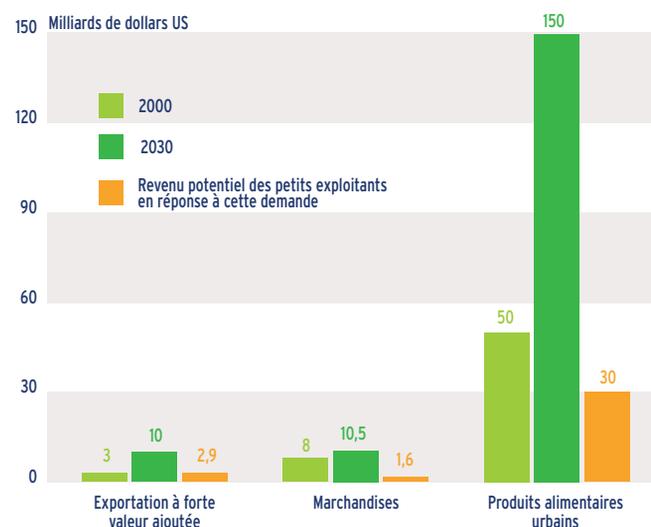
Source : FAO, 2009

Evolution des dépenses publiques consacrées à la recherche 1981-2000

Région	1981-1991	1991-2000
Afrique subsaharienne	1,02	-0,15
Asie - Pacifique	4,67	3,35
Amérique latine & Caraïbes	1,86	0,32
Asie occidentale et Afrique du Nord	4,12	2,93
Pays à hauts revenus	2,43	0,52

Source : Beintema and Elliott, 2009

Augmentation attendue de la demande intra-africaine 2000-2030



Source : Secrétariat du NEPAD, 2005

Les défis du financement agricole

Alors que le financement d'État prend fin, l'Agricultural Development Bank, au Ghana, se réorganise pour mieux répondre aux attentes du secteur agricole. La stratégie de spécialisation est renforcée, de nouveaux produits sont créés, le réseau d'agences renforcé. Pour développer son action, la banque doit impérativement trouver des financements complémentaires.

Henry Alhassan Shirazu et Thomas de Gubernatis

*Coordinateur de la mise en œuvre des politiques, ADB
Chargé de mission, Agence française de développement*

La vocation de l'Agricultural Development Bank (ADB) à sa création était de fournir des services d'intermédiation financière à moyen et long terme et des services connexes au secteur agricole et agro-alimentaire afin de renforcer l'attrait de l'agriculture en modernisant son fonctionnement, de créer des emplois, surtout en milieu rural, d'approvisionner les industries locales en matières premières, de fournir des devises et d'améliorer le niveau de vie des personnes travaillant dans le secteur. Dans un premier temps, le financement a été en grande partie assuré par l'État et des bailleurs de fonds multilatéraux et bilatéraux. Les fonds étaient rétrocédés à des agriculteurs afin de réaliser des projets de production et transformation dans les secteurs,

avicole, hévéicole, oléicole (huile de palme) et la pêche, et plus particulièrement de financer la préparation des terres, l'importation de matériels et le fonds de roulement. Ces investissements ont permis de commercialiser des produits et sous-produits agricoles et de transformer plusieurs petites entreprises en entreprises de taille moyenne, jetant les bases de la croissance industrielle et socio-économique du Ghana.

Avec l'abolition des financements d'État, la banque a dû développer son réseau d'agences, mobiliser de nouveaux dépôts et obtenir des fonds auprès de bailleurs de fonds multilatéraux, principalement le Fonds africain de développement (FAD), la Banque africaine de développement (BAD) et la Banque mondiale. Pertes de change (dues à des réformes du secteur financier), défaillances d'emprunteurs, suppression des subventions aux intrants agricoles et pertes liées aux faibles niveaux de production ont entraîné une dégradation rapide du portefeuille de prêts de la banque, qui a nécessité sa recapitalisation en 1990.

Dans ce contexte et suite à la levée de l'obligation faite aux banques d'affecter au moins un quart de leur portefeuille de prêts au secteur agricole, l'ADB dont la mission était de financer l'agriculture s'est trouvée davantage sollicitée pour financer des investissements agricoles à court, moyen et long terme.

TENDANCE ACTUELLE

Face à son manque de compétitivité opérationnelle dans un environnement financier national et international dynamique, l'ADB a entrepris de restructurer son modèle économique en 2009. Pour ce faire, elle a élaboré un plan stratégique à trois ans visant à aligner ses opérations sur les pratiques modernes de banque universelle afin de satisfaire aux exigences d'investisseurs, clients et actionnaires de mieux en mieux informés.

HENRY ALHASSAN SHIRAZU

Dr Alhassan est Coordinateur de la mise en œuvre des politiques et de la stratégie de l'Agricultural Development Bank au Ghana, responsable des prêts au secteur agricole et agro-alimentaire. Chargé de cours à l'université d'East Anglia, à l'université de Londres et au London College of Management Studies, il est également consultant privé auprès de l'Organisation des Nations Unies, de la Banque mondiale et de l'Union européenne dans le cadre de projets environnementaux et agricoles. Il est titulaire d'un doctorat en études du développement et gestion d'entreprises, d'un master en sciences de l'éducation et d'un diplôme de journalisme.

THOMAS DE GUBERNATIS

Thomas de Gubernatis est responsable du portefeuille secteur privé et développement rural à l'Agence française de développement (AFD) au Ghana. Après une spécialisation en gestion financière internationale à l'Institut d'administration des entreprises (IAE), Aix en Provence, il a travaillé en tant que responsable des études économiques et monétaires pour les institutions d'émission d'outre-mer, établissements publics exerçant les fonctions de banque centrale dans les départements et collectivités d'outre-mer.

La restructuration a impliqué une révision de l'organigramme et de l'organisation afin de mieux satisfaire les clients, de respecter les meilleures pratiques du secteur et d'atteindre la rentabilité. Une nouvelle équipe de direction a été recrutée pour actualiser le plan stratégique et créer de nouvelles divisions – banque d'entreprise, banque de détail, financement du développement, banque transactionnelle, technologies.

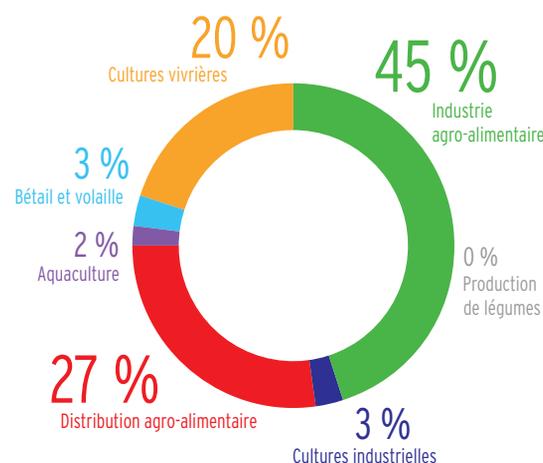
L'ADB a également développé son réseau d'agences afin de rapprocher les services bancaires des investisseurs, en particulier dans l'agriculture et l'agro-alimentaire. Depuis juin 2010, 22 agences ont été ouvertes (ce qui porte le total à 91 agences) dans des collectivités essentiellement rurales, tournées vers l'agriculture, et dans des centres commerciaux offrant un potentiel de production agricole.

Depuis la restructuration, le bilan de la banque enregistre une remarquable croissance, le total net des crédits passant de 372,86 millions (186 millions d'euros) en 2009 à 576,99 millions de cedis ghanéens (288 millions d'euros) en 2010. Dans le même temps, les prêts au secteur agricole ont connu une progression de 64,5 %. Cette évolution a renforcé la part de l'agriculture dans le portefeuille total de prêts, passée de 24,1 % en 2009 à 28,9 % en 2010, témoignage de la volonté de l'ADB de développer son portefeuille de prêts en faveur de l'agriculture.

Cette croissance conforte la position de leader de l'ADB au niveau national, avec plus d'un tiers des prêts au secteur agricole. Cette réussite a été reconnue en 2010 par Africa Investor qui lui a décerné le titre de "Banque de l'année en Afrique" dans le secteur agricole. L'ADB a été saluée pour ses avancées dans l'intermédiation financière adaptée au secteur agricole et l'expérience considérable qu'elle a acquise dans ce domaine. Le volume de prêts en faveur de l'agriculture approuvés par la banque au premier semestre 2011 a augmenté de près de 70 % (hors financement de la campagne de cacao) par rapport à la même période de l'exercice précédent, consolidant ainsi la position de leader de l'ADB dans le financement de l'agriculture. Cette croissance régulière et importante des prêts en faveur de l'agriculture répond à l'un des principaux objectifs du plan stratégique à trois ans de la banque – accroître de 40 % la part de l'agriculture dans son portefeuille de prêts d'ici fin 2012.

Dans le secteur agricole, le sous-secteur qui reçoit le plus d'attention est l'industrie agro-alimentaire, qui représente près de 45 % des prêts agricoles signés. Elle est suivie par la distribution (Figure 1).

FIGURE 1 : VENTILATION DES AUTORISATIONS DE FINANCEMENT 2010 PAR SOUS-SECTEUR



Source : ADB

En partenariat avec le ministère de l'Alimentation et de l'Agriculture et des bailleurs de fonds comme le Fonds international de développement agricole (FIDA), la BAD et l'AFD, la banque a accompagné des agriculteurs au travers de différents schémas tels que le Projet de développement de la riziculture dans les vallées intérieures¹ ou le Programme de plantations villageoises d'hévéa (Encadré), etc. Elle a aussi apporté un important soutien à plusieurs initiatives publiques telles que le Programme pour la jeunesse dans l'agriculture².

PRINCIPAUX DÉFIS

La principale difficulté de l'ADB pour financer et accompagner les investisseurs de toutes tailles dans le secteur de l'agriculture est la levée de ressources à moyen et long terme. De fait, il est difficile pour l'ADB de proposer les produits financiers adaptés à l'achat d'équipements agricoles ou de machines agro-industrielles et au financement du fonds de roulement d'entreprises à cycle de production long.

Le manque de financement à terme a d'ailleurs toujours fait obstacle au développement régulier du secteur agricole et de l'industrie agro-alimentaire, compromettant ainsi une croissance économique régulière du pays. ►►

¹ En anglais : "Inland Valley Rice Development Project". Destiné à accroître la production rizicole et le revenu des producteurs, des négociants et des transformateurs, ce projet comporte plusieurs volets : gestion des terres, crédit pour le développement des cultures, renforcement des capacités, recherche appliquée et études, gestion du projet.

² En anglais : "Youth in Agriculture Programme". Il s'agit d'une initiative publique en faveur du secteur agricole, dont l'objectif est d'encourager les jeunes à se lancer dans l'agriculture.

Comment favoriser le développement des filières agricoles et agro-industrielles ?

►►► STRATÉGIE DANS LE SECTEUR AGRICOLE

Dans le cadre de sa stratégie en faveur du secteur agricole, l'ADB a développé une gamme de produits financiers spécialement conçue pour l'agriculture afin de pouvoir contribuer au développement de chaque filière à tous les niveaux. Des produits et facilités de prêt ont été conçus et adaptés pour répondre aux besoins de chaque secteur et de chaque type de client. Ils ont été spécialement développés pour répondre aux besoins des clients à partir de la parfaite connaissance qu'a la banque des moteurs et des structures des activités sous-jacentes et des processus opérationnels en jeu. L'ADB offre ainsi une vaste gamme de produits : prêts à court, moyen ou long terme, facilités de caisse et de crédit-bail. Les principaux sous-secteurs dans lesquels l'ADB est présente sont les cultures industrielles (matières premières pour l'industrie), les cultures vivrières, les cultures d'exportation, l'industrie agro-alimentaire, la distribution agro-alimentaire, les produits pour l'agro-industrie, les intrants agricoles et les services agricoles.

Certaines activités agricoles peuvent être financées, par exemple, par un prêt sur cinq ans assorti d'un taux d'intérêt spécial de 15 % (le taux de base étant de 16,75 %) qui peut être consenti à des exploitants individuels, à des organisations d'agriculteurs, à des groupes ou à des entreprises, en faisant appel à diverses sûretés telles que des dépôts d'espèces, des polices d'assurance-vie, des propriétés foncières, des actifs corporels et des garants personnels.

VISION ET OPPORTUNITÉS

La vision de l'ADB pour le secteur agricole est d'accompagner son développement et celui de sa filière en octroyant des financements

à moyen et long terme à visée stratégique et pérenne. Cette vision se fonde sur le potentiel considérable du secteur agricole, compte tenu des prix de la plupart des produits agricoles sur les marchés internationaux.

Cependant, pour concrétiser cette vision et mettre les opportunités à profit, l'ADB a besoin de ressources à long terme. D'autre part, la création d'institutions de micro-finance et la croissance des banques rurales ont progressivement érodé le monopole dont jouissait la banque dans le financement de la petite agriculture.

Dans une perspective de consolidation, sa stratégie pour 2011 prévoit d'améliorer et de développer son appui aux investisseurs agricoles sur la base d'un système d'offre de crédit efficace, et de constituer ainsi un solide portefeuille de prêts. La banque poursuivra donc ses efforts pour abaisser son taux de base – déjà parmi les plus bas – et mettre ainsi le crédit à la portée des agriculteurs, des entreprises agro-alimentaires et des investisseurs. Il est en outre indispensable de former et de développer le personnel de la banque pour améliorer ses performances, les processus opérationnels et la productivité. Enfin, rapprocher encore les services de la banque des investisseurs et des clients en ouvrant de nouvelles agences et enrichir la gamme de produits qui leur est proposée est un moyen sûr de soutenir les investisseurs nationaux, et donc une croissance économique viable. ●

REPÈRES

ADB est une banque ghanéenne publique créée en 1965 dont la mission principale est de fournir des crédits et des services financiers au secteur agricole. Acteur de premier plan du paysage bancaire ghanéen, l'ADB dispose du 3^e réseau national d'agences et figure en 5^e position sur 27 établissements de crédit en termes d'actifs et de prêts.

ENCADRÉ : SOUTIEN AUX PLANTEURS : LE PARTENARIAT ADB-AFD

Bien que le soutien aux planteurs n'en soit qu'à ses débuts, le partenariat noué avec des agences de développement telles que l'AFD permet d'être optimiste. Souhaitant toutes deux accompagner le développement du secteur agricole dans une perspective de lutte contre la pauvreté et de croissance économique, l'ADB et l'AFD ont noué en 1992 un partenariat de long terme afin de financer des planteurs, malgré les difficultés associées à ce type de concours. Dans ce cadre, l'AFD a octroyé un prêt non

souverain de 14 millions d'euros pour la phase IV du Programme de plantations villageoises d'hévéa en 2010 (depuis 1995 : 5 450 planteurs d'hévéa ont été aidés à planter 18 952 ha ; 868 petites exploitations couvrant 3 516 ha dont les plantations sont à maturité perçoivent un revenu mensuel supérieur à 1 000 euros pour une exploitation de 4 ha). L'ADB et l'AFD ont promu un modèle d'agriculture contractuelle tripartite qui a jusqu'à présent démontré son efficacité. Ce dispositif réunit l'ADB en tant qu'opérateur

financier, un opérateur technique et des exploitants agricoles. L'opérateur technique joue un rôle crucial car il garantit à la fois la qualité technique de l'investissement (cultures), l'entretien de l'investissement en fournissant des intrants et en apportant une assistance technique, un marché et le remboursement des prêts (en déduisant les remboursements des versements aux planteurs). Après avoir soutenu ce programme pendant une quinzaine d'années par l'intermédiaire de l'État, l'AFD

a décidé, lorsque celui-ci s'est retiré du projet, de continuer à financer l'ADB à ses risques, sans aucune garantie de l'État. Au fil des ans les mensualités ont été remplacées par des remboursements indexés sur le chiffre d'affaires du producteur, ce qui permet de rembourser rapidement les emprunts lorsque les prix internationaux sont porteurs et de ne pas mettre les agriculteurs en difficulté en cas de chute des prix. Grâce à ce système, le taux de remboursement des concours consentis par l'ADB est proche de 100 %.

L'Afrique au cœur de la croissance

Les contraintes pesant sur le secteur agro-alimentaire en Afrique subsaharienne sont nombreuses : faiblesses de la production, difficulté d'accès aux financements, état des infrastructures et poids du cadre réglementaire. Mais les gouvernements mettent en place des incitations et des appuis pertinents, des investissements sont réalisés, les méthodes commerciales évoluent. Considérant ce contexte, la stratégie de LDC repose sur cinq axes fondamentaux.

Frédéric Marret

Directeur général de Louis Dreyfus Commodities, Moyen-Orient et Afrique

La crise alimentaire mondiale a ébranlé les gouvernements de nombreux pays d'Afrique. Les prix alimentaires mondiaux demeurent extrêmement volatils. La crainte des "émeutes de la faim" a entraîné l'intervention croissante des pouvoirs publics, ce qui complique la lecture du marché. Les rendements stagnent. L'environnement peu favorable aux entreprises a dissuadé les investisseurs de convertir des terres vierges en terres productives. L'Afrique voit ainsi s'accroître sa forte dépendance aux importations alimentaires – sur les dix dernières années, elles représentent respectivement 20 % de la consommation de céréales, 45 % de celle du sucre et 55 % pour l'huile végétale, contre 8 %, 18 % et 9 % en 1970 (USDA, 2010). D'ici 2050, environ 62 % de la population d'Afrique subsaharienne vivra en zone urbaine (ONU-Habitat, 2010). Il s'agit de populations généralement pauvres (entre 30 % et 55 % des 320 millions d'urbains vivent au-dessous du seuil de pauvreté) qui n'ont guère la possibilité, contrairement aux

populations rurales, de produire leur nourriture (ONU, 2010). Elles sont donc particulièrement vulnérables aux hausses de prix des denrées alimentaires.

Toutefois, s'il est permis de douter de la capacité de l'Afrique à nourrir sa population, la situation pourrait s'améliorer radicalement dans les dix années à venir. La croissance régulière de la population et du PIB, les améliorations apportées aux cadres réglementaires et les

efforts des pouvoirs publics pour stimuler la production nationale, et attirer des investisseurs étrangers devraient en effet faciliter l'accès aux denrées alimentaires.

DE FORTES CONTRAINTES

Les prix historiquement élevés des denrées alimentaires de base sont dues aux inefficacités du marché, liées en particulier aux carences du système d'approvisionnement et de distribution, aux insuffisances des infrastructures et à des réglementations parfois inadéquates. Les acteurs du secteur agro-alimentaire se heurtent à de nombreuses contraintes. La première est la faiblesse de la production ; alors que l'Afrique concentre plus de 15 % des terres arables de la planète, elle ne représente que 5 % de la production agricole mondiale. Les associations professionnelles ne sont pas assez efficaces et ne favorisent pas assez l'accès aux intrants, aux sources de financement et aux services. Par ailleurs, les rendements sont inférieurs aux normes du secteur : les agriculteurs africains utilisent 13 kg d'engrais par hectare chaque année, contre 73 kg en Afrique du Nord et 190 kg en Asie de l'Est (FAO, 2009). Enfin, les difficultés associées à la propriété foncière agricole et aux transactions concernant les terrains agricoles font obstacle aux investissements.

Les difficultés d'accès au financement représentent une autre contrainte importante. Les petits producteurs, comme les grandes exploitations, peinent à obtenir des financements locaux. Cela bloque la mise en culture de nouvelles terres. L'obtention de crédits de trésorerie est difficile, coûteuse pour les grandes exploitations et quasiment hors de portée pour les petits producteurs. Il est rare que les producteurs puissent assurer leur récolte et le coût de l'assurance-crédit est prohibitif pour les négociants. Les petits exploitants n'ont pas la possibilité de vendre leurs récoltes sur ►►►

FRÉDÉRIC MARRET

Frédéric Marret est, depuis septembre 2011, directeur général de Louis Dreyfus Commodities (LDC) pour le Moyen-Orient et l'Afrique (MEA). Après avoir travaillé plus de vingt ans dans le secteur des matières premières non agricoles en Europe et en Afrique du Nord, il est entré chez LDC il y a trois ans, où il a acquis une profonde connaissance de la région dans le cadre de ses fonctions de directeur financier.

Comment favoriser le développement des filières agricoles et agro-industrielles ?

►►► pied et d'obtenir des fonds en gageant leurs récoltes, alors que ces opérations sont d'importants outils de productivité et de lutte contre la pauvreté rurale dans des pays plus développés. Les réserves en devises étant peu abondantes, une hausse des prix des importations (ou une baisse des recettes d'exportation) entraîne inévitablement une diminution des importations alimentaires. Les premières victimes en sont les populations urbaines.

Les infrastructures représentent une contrainte supplémentaire. L'insuffisance des capacités de stockage provoque des pertes considérables et une forte saisonnalité de l'offre : les produits sont mis sur le marché rapidement après la récolte à des prix sacrifiés. Les routes sont généralement à l'abandon et, dans la plupart des pays africains, les réseaux ferrés ne sont plus entretenus depuis l'indépendance. La faible profondeur de nombreux ports africains empêche les grands bâtiments d'accoster et augmente les prix du fret maritime. La fréquente congestion des ports oblige en outre les importateurs à payer des surestaries¹ aux armateurs. À titre d'exemple, une grande proportion des produits importés pour les 30 millions d'habitants de la République démocratique du Congo transite par le port de Matadi, qui ne peut accueillir les bâtiments de plus de 20 000 MT.

Le cadre réglementaire, enfin, pèse sur les opérateurs du secteur agro-alimentaire. Malgré des améliorations notables, il reste globalement difficile de faire des affaires sur le continent. Les interventions des pouvoirs publics (interdictions d'exportations, monopoles parapublics, réserves physiques de produits alimentaires) et le manque d'accès à des informations de marché transparentes, couplés à une incapacité à combattre la corruption constituent souvent d'importantes barrières à l'entrée. Il y a donc une corrélation entre le faible nombre d'acteurs présents sur le marché et les prix payés par le consommateur final. Avec de telles distorsions, les hausses des prix mondiaux sont toujours répercutées sur le consommateur – alors que les baisses le sont rarement.

CHANGEMENT DE PARADIGME

En dépit de ces contraintes, la plupart des acteurs mondiaux de l'agro-alimentaire s'intéressent de près à l'Afrique subsaharienne et au formidable gisement de croissance qu'elle représente. Si elle accueille 14 % de la population mondiale, elle ne représente que 5 % de la consommation mondiale, alors que sa consommation de matières premières se rapproche progressivement de celle des pays développés. Les gouvernements africains commencent à promouvoir l'agriculture nationale ; ils substituent à l'aide à l'équipement une assistance

plus "immatérielle" (recherche et formation) et invitent les opérateurs du secteur privé à investir et à partager leurs compétences. Les investissements agricoles de grande ampleur génèrent une demande de matériels et d'intrants, justifient des investissements en unités de stockage et de transformation, tout en favorisant le développement d'un vivier de gérants et de techniciens d'exploitation qualifiés. Ces évolutions sont bénéfiques pour les petits exploitants et permettent un approvisionnement plus régulier des zones urbaines. En outre, des investissements sont réalisés dans de grands projets d'infrastructure, tels que les ports, le stockage et les industries nationales – souvent sous l'impulsion du secteur privé. Il est aussi possible d'établir des flux commerciaux régionaux exploitant les atouts de chaque région, ce qui peut accroître les recettes d'exportation. Des organisations comme la Communauté pour le développement de l'Afrique australe (SADC) consolident les zones de libre-échange, qui stimulent les échanges régionaux de matières premières et redéfinissent les normes d'efficacité du négoce.

Enfin, les méthodes commerciales évoluent : des bourses de valeurs mobilières sont ouvertes, les banques développent leurs interventions et les achats de matières premières font appel à des techniques plus sophistiquées (primes, *trade finance*, etc.). Le système de distribution connaît lui aussi une rapide mutation, marquée par l'expansion des chaînes de distribution ; grâce à leur pouvoir d'achat, celles-ci offrent des produits plus compétitifs. Ces évolutions témoignent du mouvement d'intégration du secteur agro-alimentaire africain.

UNE STRATÉGIE SUR MESURE POUR L'AFRIQUE

Aujourd'hui, le réseau du groupe Louis Dreyfus Commodities (LDC) compte 18 bureaux qui importent et exportent des matières premières dans plus de 50 pays de la région – ce qui classe le groupe parmi les trois premiers importateurs et exportateurs. Cette présence forte et croissante en Afrique lui a permis d'acquies une réelle connaissance du contexte local.

¹ Il s'agit d'indemnités que l'affrèteur doit au propriétaire du navire quand le temps de chargement ou de déchargement dépasse le temps prévu dans le contrat.

REPÈRES

Présent depuis 160 ans dans le secteur, LDC est aujourd'hui un des leaders mondiaux du négoce de matières premières. Employant 34 000 personnes en haute saison, LDC est implanté dans plus de 55 pays. Le Groupe intervient sur tous les marchés de matières premières du continent africain depuis l'ouverture de son bureau en Afrique du Sud en 1924. Il y a trois ans, il a décidé de placer l'Afrique au cœur de sa stratégie de croissance en créant à Dubaï un siège régional autonome pour le Moyen-Orient et l'Afrique.

La stratégie du groupe, adaptée aux contraintes et opportunités propres à l'Afrique, s'articule autour de cinq axes fondamentaux.

Tout d'abord, LDC achète directement aux producteurs et investit dans le développement d'actifs logistiques pour travailler au plus près des exploitations agricoles. Le groupe favorise l'amélioration des techniques agricoles et l'accès aux intrants pour accroître les rendements et la production. Ces investissements contribueront progressivement à l'émergence d'organisations de producteurs efficaces et pérennes – indispensables à de meilleurs services.

Il est essentiel, en outre, de mettre en place un programme d'échange de matières premières (importations, exportations, logistique et vente) à l'échelle nationale, régionale et internationale. Dans la majorité des pays d'Afrique, la taille des marchés reste faible et le négoce d'une ou deux matières premières n'est pas viable. Dans la plupart de ses bureaux de la région, LDC travaille avec plusieurs matières premières afin d'optimiser les frais fixes et le transport et réduire l'exposition aux fluctuations de prix. Grâce à cette stratégie, les gains de logistique sont répercutés sur les consommateurs finaux et les producteurs, et la volatilité des prix est plus facile à gérer pour le négociant. Les capacités d'approvisionnement mondiales du groupe lui permettent de proposer de multiples flux d'échanges de matières premières intégrant des services de gestion des risques, de *trade finance* et de transport. Grâce à son expertise logistique, à la dimension mondiale de son réseau, LDC est par exemple le premier importateur de riz dans la région Moyen-Orient/Afrique, et représente 30 % de parts de marché en Afrique. Il faut par ailleurs développer la logistique de distribution. Les entrepôts locaux offrent des solutions de stockage commodées et permettent la vente à la sortie d'entrepôt. LDC prévoit de construire de nouveaux centres de distribution, qui permettent de stocker les produits destinés à la vente sur le territoire national, principalement dans les grands centres urbains. Plus en aval de la chaîne de valeur, LDC envisage de prendre pied dans le branding et la distribution au consommateur final, en collaboration avec des partenaires locaux stratégiques.

L'investissement dans des actifs de transformation est également un axe stratégique important ; LDC cherche à développer l'infrastructure industrielle du continent afin d'accroître l'activité locale et celle du groupe dans la région Afrique. Ce développement est indispensable pour conserver la possibilité d'arbitrer, obte-

nir des informations critiques, développer et maintenir les volumes de vente, sécuriser la chaîne de valeur de bout en bout et faire face à la complexité croissante des marchés et de l'environnement réglementaire.

Enfin, il faut renforcer les partenariats à long terme avec les leaders locaux pour appréhender au mieux les réalités du contexte régional. Ces partenariats se nouent aussi bien au niveau public que privé, en communiquant avec les pouvoirs publics et les multiples entités commerciales locales. La forte présence régionale du groupe est étendue et confortée par ses partenaires locaux qui apportent une présence physique, une expérience de management local et un réseau élargi.

Le coup de semonce de la crise alimentaire de 2008 a fait prendre conscience aux dirigeants d'Afrique subsaharienne de l'urgence d'une transformation en profondeur du secteur, afin de réduire les fluctuations de prix et de l'offre, d'atténuer les inefficacités du marché et d'accroître la production agricole. Si des contraintes importantes demeurent, les améliorations sont notables. La rapide montée en puissance de la classe moyenne, l'existence de banques régionales ayant une couverture panafricaine, les efforts des pouvoirs publics pour attirer les investissements et les compétences du secteur privé, ainsi que la rapide expansion d'un système de distribution formalisé sont autant de raisons d'espérer. Pour l'Afrique subsaharienne, le grand défi pour les dix ans à venir sera de s'affranchir de sa dépendance à l'égard des importations. Les acteurs du secteur qui sauront innover et qui pourront réaliser des investissements agricoles de grande ampleur ont un rôle majeur à jouer dans cette évolution. Pour cela, le régime foncier doit être réformé pour autoriser la propriété privée et faire entrer la terre dans le secteur marchand. Il est impératif de développer les flux commerciaux nationaux et régionaux pour réduire l'exposition de l'Afrique aux fluctuations de l'offre et des prix des denrées alimentaires et stimuler les recettes d'exportation. Mais il faut pour cela réduire les distorsions de marché induites par les pouvoirs publics et assurer un soutien continu aux entités économiques interrégionales. Pour autant que les gouvernements de la région réalisent ces réformes volontaristes (favorables, en particulier, au secteur privé), l'Afrique subsaharienne pourrait bien connaître dans les années à venir une croissance aussi remarquable que celle de l'Amérique latine dans les années 1980. ●

Adapter la réglementation commerciale aux besoins des filières agricoles

En Afrique de l'Ouest, la production de riz et de sucre est insuffisante. Les importations, qui couvrent une part importante des besoins de consommation, questionnent la souveraineté alimentaire de ces pays. La réglementation commerciale, remaniée, peut aider au développement de la production locale. Pour cela, elle doit protéger de façon différenciée, en utilisant une gamme d'instruments plus large et en s'adaptant aux spécificités de chaque filière.

Arlène Alpha et Cécile Broutin

Responsable de l'équipe Politiques publiques et régulations internationales (Gret)
Responsable de l'équipe Environnement, filières et agricultures familiales (Gret)

Pour les pays africains, développer la production agricole locale pour moins dépendre des importations est une nécessité. Leur souveraineté alimentaire est en jeu, comme l'ont illustré les récentes flambées des prix agricoles. De plus, le développement du secteur fournirait de nombreux emplois à tous les maillons de la filière. Le riz et le sucre sont particulièrement emblématiques de ces enjeux en Afrique de l'Ouest. Produits socialement et politiquement sensibles, ils font face à de nombreux défis : production en quantité

suffisante, qualité, disponibilité sur les marchés, compétitivité, prix, etc.

La réglementation commerciale est un des éléments clés d'une politique plus générale de soutien à ces filières agricoles. Reste à savoir quelle orientation lui donner et quels instruments utiliser. Des réglementations commerciales très ouvertes, qui se traduisent par de faibles niveaux de droits de douane, risquent d'exposer les filières locales à une concurrence excessive des importations et de freiner leur développement. À l'inverse, des restrictions aux importations sans nuance, alors que les filières locales ne sont pas en mesure de répondre aux besoins des populations, engendrent d'autres risques. L'analyse des cas du riz et du sucre en Afrique de l'Ouest milite pour des réglementations commerciales plus différenciées et flexibles.

LES ENJEUX DE LA PRODUCTION LOCALE

Le riz est un aliment de base en Afrique de l'Ouest, particulièrement consommé dans les pays côtiers où la consommation (plus de 60 kg par personne et par an) est proche des niveaux d'Asie du Sud. La demande en riz est en outre en forte croissance, liée à la démographie et l'urbanisation.

Le potentiel de développement du secteur est considéré comme très important. Le riz est cultivé presque partout en Afrique de l'Ouest (Bricas *et alii*, 2009) mais plus particulièrement au Nigeria (qui concentre 2,4 des 5,5 millions d'hectares cultivés dans la région), en Guinée (près d'un million d'hectares), en Sierra Léone et au Mali (0,5 million d'hectares chacun). Ce potentiel est largement sous-exploité et la production locale reste insuffisante pour couvrir les besoins

“La réglementation commerciale est un des éléments clés d'une politique plus générale de soutien à ces filières agricoles.”



ARLÈNE ALPHA

Docteur en économie du développement et de l'environnement, Arlène Alpha a intégré le Gret en 2003. Elle est responsable de l'équipe “Politiques publiques et régulations internationales” depuis 2007. Ses domaines d'expertise portent principalement sur les politiques et les négociations commerciales agricoles, les processus d'intégration régionale et la sécurité alimentaire. Elle a travaillé pendant une dizaine d'années en tant que consultante et au sein de l'association Solagral.

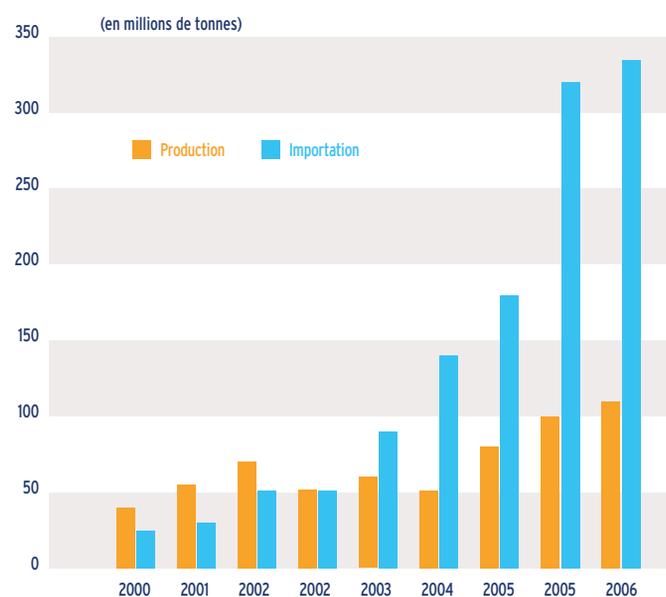


CÉCILE BROUTIN

Agro-économiste de formation, Cécile Broutin est responsable au Gret de l'équipe “Environnement, filières et agricultures familiales” depuis septembre 2008. Elle s'est occupée pendant dix ans de l'antenne du Gret au Sénégal tout en intervenant dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest. Ses domaines d'expertise sont le développement agricole, la promotion des filières, la transformation, la commercialisation et la consommation des produits agricoles et agro-alimentaires.

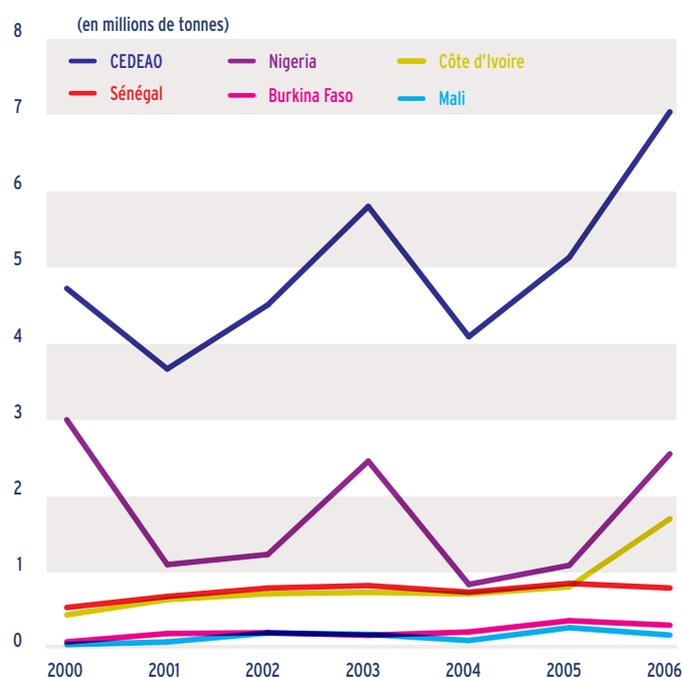
de consommation (Figures 1 et 2). Basée sur divers systèmes de culture, la production se caractérise par des rendements très variables, allant de 1,02 tonne par hectare (t/ha) pour le riz pluvial de bas-fond à 4,19 t/ha pour le riz en irrigué. Globalement, les rendements restent cependant faibles dans la région : 1,9 t/ha en Afrique de l'Ouest comparé à 2,6 t/ha sur le continent africain (FAO, 2009). Les rendements du Sénégal et du Mali atteignent parfois ceux de la Thaïlande (3 t/ha) mais

FIGURE 1 : PRODUCTION ET IMPORTATIONS DE RIZ DE LA CEDEAO



Source : CEDEAO, FAO, in Alpha et alii, 2008

FIGURE 2 : IMPORTATIONS DE RIZ DE LA RÉGION ET DE 5 PAYS



Source : CEDEAO, FAO, in Alpha et alii, 2008

sur des surfaces très limitées. Par ailleurs, le développement de la filière riz se heurte à des problèmes de qualité (taux d'impureté) et de coûts de transformation élevés.

Les importations de riz ont ainsi considérablement augmenté en Afrique de l'Ouest : la région importe aujourd'hui 5,2 millions de tonnes de riz contre 1,7 au début des années 1990 ; elle ne couvre que 60 % de ses besoins (Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest – CSAO, 2011). En outre, le riz importé, en provenance principalement de Thaïlande et du Vietnam, est de façon croissante du riz de seconde qualité : les brisures représentent 40 % des importations.

La consommation du sucre est en hausse constante en Afrique de l'Ouest (12,5 millions de tonnes en 2005), bien qu'il reste un produit relativement cher. La consommation concerne essentiellement le sucre "de bouche", mais il existe de fortes potentialités pour la demande industrielle (notamment pour les boissons) et pour les agrocarburants. La moitié de la consommation est importée et seulement 10 % de ces importations sont issus d'échanges intra-africains. La production de canne à sucre progresse peu depuis 25 ans : 4 millions de tonnes en 1980, 4,7 millions de tonnes au niveau de la CEDEAO au milieu des années 2000. L'essentiel de la production est assurée par trois pays : Côte d'Ivoire (40 %), Sénégal (32 %) et – en moindre mesure – Burkina Faso (15 %) (Faire Dupaigne et alii, 2006).

“La production locale reste insuffisante pour couvrir les besoins de consommation.”

DES RÉGLEMENTATIONS COMMERCIALES PEU EFFICACES

L'évolution des réglementations commerciales en Afrique de l'Ouest s'est traduite par une simplification et une diminution des tarifs douaniers (Encadré 1). Pour le secteur du riz, le tarif extérieur commun (TEC) mis en place dans la zone UEMOA¹ en 2000 est particulièrement peu protecteur : il est de 10 %. L'objectif à l'époque était d'assurer en priorité l'accès au riz des populations urbaines pauvres ; cela s'est fait aux dépens de la stimulation de la production locale. Les objectifs affichés de développement des productions locales et du commerce intrarégional ont alors été contredits par le TEC.

La mise en place de mesures de protection fortes n'est toutefois pas une garantie de ►►

¹ L'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) a pour objectif l'intégration économique de ses États membres (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal et Togo), à travers le renforcement de la compétitivité des activités économiques dans le cadre d'un marché ouvert et concurrentiel et d'un environnement juridique rationalisé et harmonisé.

Comment favoriser le développement des filières agricoles et agro-industrielles ?

►►► développement de la production locale. La faiblesse du TEC de l'UEMOA a certes contribué à l'augmentation des importations de riz dans la région, mais rien ne permet de dire qu'un taux plus protecteur aurait suffi à développer la production. D'autres facteurs doivent être pris en compte : préférences des consommateurs², contraintes d'offre, d'infrastructures, etc. Le cas du Nigeria, où des mesures d'interdiction des importations étaient en vigueur de 1985 à 1995 pour stimuler la production locale, en témoigne également : la production a sensiblement augmenté (de 1,4 millions de tonnes en 1985 à 2,9 millions de tonnes en 1995), mais il n'y a pas eu d'effets durables sur la maîtrise des importations, qui sont reparties à la hausse une fois les mesures levées. Faute de soutien à la production suffisant, ces mesures ont donc été globalement inefficaces – en particulier en ce qui concerne les problèmes liés à la qualité du riz local (Lançon and Benz, 2007).

Des mesures plus protectrices ont été mises en place pour le sucre. Le sucre de canne ou de betterave brut venant de pays tiers est taxé à 20 % dans le TEC de l'UEMOA. Des prix de référence, fixés sur la base des prix du marché de l'Union européenne, des États-Unis et sur le cours mondial, ont été définis. Par ailleurs, les entreprises dans le secteur jouissent souvent d'un monopole de production et interviennent dans le cadre de filières

“La mise en place de mesures de protection fortes n'est toutefois pas une garantie de développement de la production locale.”

intégrées. Au Sénégal, seule la Compagnie sénégalaise du sucre (CSS) pouvait importer jusqu'à une date récente et la libéralisation a été en partie compensée par le système de péréquation pour éviter que le sucre importé ne soit pas moins cher que celui de la CSS. À noter aussi qu'en Côte d'Ivoire, le gouvernement a décidé de suspendre les importations de sucre de 2004 à 2006 pour faire face à une brusque montée des importations (Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture – FAO, 2007).

Récemment, les flambées des cours mondiaux ont apporté une forme de “protection” des secteurs riz et sucre et on a pu observer une forte réactivité de la production locale. Concernant le riz, la plupart des pays ont affiché des objectifs ambitieux d'augmentation de la production et ont mis en place des programmes de relance de la filière : Initiative riz au Mali, Grande offensive agricole pour la nourriture et l'abondance (GOANA) au Sénégal, Programme d'urgence d'appui à la sécurité alimentaire (PUASA) au Bénin, etc. Les effets sur la croissance annuelle de la production sont

bien visibles : le taux de croissance annuelle moyen des surfaces cultivées est passé à 3,8 % contre 2,2 % avant 2008, et celui de la production est passé de 3,7 % avant 2008 à 5,4 % aujourd'hui (CSAO, 2011). Au Sénégal par exemple, une deuxième culture de riz (riz de contre-saison) a été introduite, alors qu'on ne pensait pas que cela serait possible. Dans le secteur du sucre, les investissements affluent et les plantations s'étendent, dans le but de combler le déficit des marchés intérieurs mais aussi de développer l'exportation. Les investissements prévus par exemple au Mali ou au Sénégal visent des objectifs de production de sucre bien supérieurs aux déficits de production actuels. Cependant, la forte volatilité des cours mondiaux agricoles peut rapidement remettre en question la “protection” des secteurs de production locale et impose en conséquence de réviser les réglementations commerciales en Afrique de l'Ouest.

L'INTÉRÊT DE RÉGLEMENTATIONS COMMERCIALES PLUS DIFFÉRENTIÉES

Dans la zone UEMOA, la réglementation commerciale traduit une orientation très libérale et une simplification à l'extrême du TEC : quatre taux de droits, des droits uniquement *ad valorem*, une taxe conjoncturelle à l'importation de 10 % pour quelques produits éligibles. Dans le même temps, la libre circulation des biens et des personnes à l'intérieur de l'UEMOA (comme de la CEDEAO³) peine à se concrétiser. Le commerce entre pays d'Afrique de l'Ouest demeure ainsi très limité, autour de 10 à 15 % (auxquels il faut toutefois ajouter les flux informels).

La comparaison avec d'autres zones d'intégration régionale montre que les réglementations commerciales communes sont souvent plus sophistiquées pour les produits agricoles sensibles. Dans la région Mercosur⁴, la mise en place d'un TEC a conduit à diminuer les tarifs les plus élevés, qui n'excèdent pas aujourd'hui 20 % sur les produits agricoles, mais les pays de la région peuvent appliquer des tarifs supérieurs ou inférieurs, dérogatoires au TEC. En Europe, le tarif douanier s'appuie sur une large gamme d'instruments et permet une protection très fine et différenciée, suivant la sensibilité de chaque ligne tarifaire (Encadré 2). Il

² Au Sénégal, les consommateurs préfèrent plutôt le riz brisé importé que le riz entier local. Mais la crise de 2008 a montré que lorsque le différentiel de prix s'inversait, ils se reportaient facilement sur le riz local.

³ La communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), organisation intergouvernementale créée en 1975, est la principale structure destinée à coordonner les actions des pays de la région.

⁴ Le Mercosur, né le 26 mars 1991, est la communauté économique qui regroupe plusieurs pays de l'Amérique du Sud (Pays membres permanents : Argentine, Brésil, Paraguay, Uruguay et Venezuela ; Pays associés : Bolivie, Chili, Pérou, Colombie, Équateur).

est frappant par ailleurs de constater que le commerce intrarégional est bien plus élevé dans ces régions qu'en Afrique de l'Ouest : il représente 35 % du commerce dans la région Mercosur et 70 % en Europe.

Les dernières évolutions de la réglementation commerciale ouest-africaine vont plutôt vers une différenciation de la protection. Au lieu de reprendre le TEC de l'UEMOA, la CEDEAO

“L'intégration régionale en Afrique de l'Ouest peut aider à pérenniser des filières de production locale.”

a introduit une cinquième bande tarifaire à 35 %. Cependant, la difficulté de finaliser le TEC, mais aussi d'appliquer la libre circulation des biens et des personnes, montre combien l'intégration régionale est un processus difficile à opérationnaliser pour stimuler les productions agricoles régionales face aux importations. Le riz et le sucre sont emblématiques de ces difficultés. Le riz est l'objet d'hésitations dans les discussions sur le TEC, entre le choix du soutien à la production compte tenu des potentialités de la région (position du Ghana en faveur d'un droit à 20 %), et le choix de l'accessibilité pour tous. Le sucre cristallise également les tensions. Deux États membres, le Nigeria et le Ghana, ont proposé que le sucre raffiné soit taxé à 20 % et le sucre brut à 10 %.

Mais la majorité des États membres estime que les sucres bruts sont des produits finis et sont substituables au sucre raffiné. Une différenciation des taux pourrait encourager les détournements de destination et le passage d'une catégorie tarifaire à l'autre.

En dépit des difficultés du processus, l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest peut aider à pérenniser des filières de production locale telles que le riz et le sucre face aux importations. Cela implique de revoir la réglementation commerciale commune, car on est sans doute allé trop loin dans la simplification et dans l'ouverture. Sans prôner une complexité qui dépasserait les capacités des administrations et prêterait le flanc à la fraude, il s'agit d'élargir la gamme des instruments utilisés et de disposer d'une protection plus fine, en adéquation avec les spécificités des secteurs.

La conformité de la réglementation commerciale avec les règles de l'OMC est, à court terme tout du moins, secondaire. À l'heure où les négociations sont au point mort et les exceptions aux règles générales de la libéralisation de plus en plus nombreuses, le principe d'une exception africaine est défendable. Sans

qu'ils ne bénéficient d'une impunité à l'OMC, il s'agirait au moins de reconnaître à ces pays la possibilité de revoir leurs engagements, pris à une période où ils n'étaient pas encore indépendants. L'enjeu primordial est celui de la construction d'une réglementation commerciale qui, combinée à des mesures de soutiens à la production, puisse contribuer au développement du commerce intra-africain. ●

REPÈRES

Fondé en 1976, le Gret est une association à but non lucratif, regroupant des professionnels du développement solidaire. Il soutient des processus de développement durable, en milieux urbain et rural, en s'appuyant sur l'équité sociale, la promotion économique et le respect de l'environnement. Actif dans une trentaine de pays, le Gret compte 13 représentations permanentes en Asie, en Afrique et en Amérique latine. Il intervient dans 16 domaines différents.

ENCADRÉ 1 : ÉVOLUTION DES RÉGLEMENTATIONS COMMERCIALES AGRICOLES EN AFRIQUE

S'il n'y a pas de réglementation commerciale à l'échelle du continent, quelques grandes inflexions communes à l'ensemble des pays africains ont vu le jour au cours des trois dernières décennies. Des programmes d'ajustement structurel voient le jour dans les années 1980 et 1990. Appliqués de manière uniforme, ils ont marqué une profonde rupture avec les orientations et les instruments de politique commerciale appliqués antérieurement : réduction du nombre de taux de droits et de leur niveau, démantèlement des monopoles publics d'importation, etc. Au début des années 2000, alors que les négociations commerciales commencent à s'enliser à l'OMC et que les bienfaits de la libéralisation se font attendre, une plus grande attention est accordée aux secteurs de production dits "sensibles" et à des mesures spécifiques de protection. Ces dernières années ont été marquées par l'accélération des processus d'intégration régionale. En Afrique de l'Ouest, un schéma de libéralisation des échanges au sein de la zone CEDEAO et l'instauration d'un tarif extérieur commun dans la zone UEMOA sont mis en place. En Afrique de l'Est, une union douanière de la communauté d'Afrique de l'Est est établie en 2009.

ENCADRÉ 2 : LA RÉGLEMENTATION TARIFAIRE EUROPÉENNE

La réglementation de l'Union européenne en matière de tarif douanier est particulièrement complexe pour les produits considérés comme très sensibles. Si les prélèvements variables ont été supprimés dans les années 1990 afin de mettre en conformité le régime d'importation avec les règles de l'OMC, l'Europe a mis en place une protection qui s'appuie sur des droits spécifiques en plus des droits *ad valorem*, des droits mixtes (combinaison *ad valorem* et spécifique), des contingents tarifaires et des calendriers d'importation. Pour certains produits (par exemple la tomate), la protection se traduit par un système de prix d'entrée d'une grande complexité : la taxation (*ad valorem* et spécifique) est modulée selon les périodes de l'année et en fonction du prix d'entrée des tomates importées, afin de garantir que ces tomates n'arrivent pas sur le marché européen à un prix trop faible.

RÉFÉRENCES / Alpha, A., Beaujeu, R., Rolland, J.-P., Coste, J., Diagne, D., Ogunkola, O., Baris, P., Broutin, C., 2008. Étude prospective sur les mesures de protection nécessaires pour le développement du secteur agricole en Afrique de l'Ouest, Gret, octobre. // Bricas, N., Thirion, M.-C., Zougrana, B., 2009. Bassins de production et de consommation des cultures vivrières en Afrique de l'Ouest et du Centre, AFD, CILSS, CIRAD, IFAD, novembre. // Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest (CSAO/OCDE), 2011. Crise rizicole de 2008 : chocs et nouveaux enjeux, Enjeux ouest-africains n°2, juin. // Faivre Dupaigne, B., Baris, P., Liagre, L., 2006. Étude sur la compétitivité des filières agricoles dans l'espace UEMOA., Iram, mars. // FAO, 2007. Insights on rice, poultry and sugar imports into Côte d'Ivoire, FAO Brief on Import Surges, n°12, février. // Lançon, F. et Benz, H. D., 2007. Rice imports in West Africa: trade regimes and food policy formulation, Poster prepared for presentation at the 106th seminar of the EAAE, 25-27 octobre.

Les enseignements du numéro

PAR BENJAMIN NEUMANN **RÉDACTEUR EN CHEF**

L'agriculture est redevenue une priorité pour l'Afrique subsaharienne. Les pays africains reconnaissent son rôle clé pour renforcer la sécurité alimentaire et soutenir la croissance de leurs économies. L'Afrique, trop dépendante des importations et des cours des marchés internationaux, a besoin de transformer le secteur en profondeur – une nécessité incontournable depuis la crise des prix alimentaires de 2008. Les opérateurs privés s'intéressent eux aussi au formidable gisement de croissance que l'agriculture africaine représente. En effet, plus de 60 % des terres arables inexploitées dans le monde se trouveraient sur le continent ; de plus, le marché africain, porté par l'urbanisation et l'émergence d'une "classe moyenne", devrait représenter près d'un milliard et demi de consommateurs en 2050. Les améliorations apportées au cadre réglementaire, les efforts pour stimuler la production agricole et la mutation du système de distribution rendent enfin le secteur plus attractif.

Malgré ces avancées, la production et les rendements agricoles africains sont largement inférieurs aux normes. L'enclavement, les fractures énergétiques, l'accès limité aux intrants, les faiblesses de l'administration du foncier, les inefficacités des marchés pénalisent son développement. Par ailleurs, l'agriculture a peu d'effet d'entraînement sur les industries de l'amont (engrais, machines) ou de l'aval (transformation). Près de 65 % de la valeur du secteur reste produite au niveau de la ferme, contre 10 % dans les pays industrialisés. Les acteurs de l'agro-industrie se heurtent aux prix élevés des denrées de base, aux carences du système d'approvisionnement et à des réglementations parfois inadaptées. La faiblesse des infrastructures et les difficultés d'accès à des informations de marché transparentes s'ajoutent au manque de capitaux et constituent d'importantes barrières à l'entrée.

Pour tirer parti de son potentiel agricole, améliorer la compétitivité et l'attractivité du secteur, l'Afrique a besoin de développer ses infrastructures de transport, de stockage et de communication. Elle doit aussi donner

davantage de moyens à la recherche agricole et à la recherche agro-industrielle – souvent négligée. Elle doit, par ailleurs, veiller au développement d'une offre de services agricoles de qualité. Un meilleur accès aux intrants, à la formation professionnelle et au conseil technique peut sensiblement améliorer la productivité du secteur. L'agriculture contractuelle est une autre piste prometteuse : les contrats de livraison entre agriculteurs et entreprises permettent notamment de mieux gérer la qualité et les flux des produits. L'offre financière apportée aux exploitants et aux agro-industriels doit être renforcée et diversifiée. L'utilisation croissante de produits relevant du leasing, du warrantage et des assurances doit permettre de mieux gérer les risques et de protéger le secteur. Enfin, une avancée significative en matière d'intégration régionale et de construction d'une réglementation commerciale – combinée à des mesures de soutien à la production – permettrait de contribuer au développement du commerce intra-africain

Seule une approche intégrée – combinant action publique et investissement privé – permettra de confirmer les perspectives positives de l'agriculture africaine. Des politiques agricoles concertées doivent favoriser la mobilisation des acteurs privés au service de la sécurité alimentaire ; il est temps de réinventer un partenariat public-privé efficace et équitable. Une vision que le G20, sous présidence française, a défendue auprès de la communauté internationale en 2011. Une condition pour que l'Afrique puisse bénéficier de son potentiel agricole en termes de croissance, d'emplois et de développement durable. Dans ce contexte, le rôle des institutions financières internationales est fondamental ; elles peuvent encourager l'investissement privé à tous les stades des filières agro-industrielles et promouvoir le développement d'une agriculture durable. —

Au sommaire de notre prochain numéro

**Exploitation, valorisation
et préservation de la forêt : quel équilibre ?**



GRUPE AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT

INSTITUTION FINANCIÈRE DE DÉVELOPPEMENT.
PROPARCO A POUR MISSION DE FAVORISER
LES INVESTISSEMENTS PRIVÉS DANS LES PAYS
ÉMERGENTS ET EN DÉVELOPPEMENT.

SECTEUR PRIVÉ & DÉVELOPPEMENT est une publication de PROPARCO, Groupe Agence Française de Développement, société au capital de 420 048 000 €, 151 rue Saint-Honoré, 75001 Paris – France, Tél. : (33) 1 53 44 31 07 – Courriel : revue_spd@afd.fr – Site web : www.proparco.fr • **Directeur de Publication** Étienne Viard • **Fondateur** Julien Lefilleur • **Rédacteur en Chef** Benjamin Neumann • **Assistante éditoriale** Véronique Lefebvre • **Comité éditorial** Marie-Hélène Loison, Fanette Bardin, Charlotte Durand, Alan Follmar, Alexis Janoray, Adeline Lemaire, Élodie Parent, Véronique Pescatori, Denis Sireyrol, Aglaé Touchard, Nathalie Yannic • **Numéro coordonné** par Stéphanie Lanfranchi et Guillaume Barberousse (PROPARCO) • **Ont collaboré à ce numéro** Arlène Alpha (GRET), Nicolas Bricas (CIRAD), Cécile Broutin (GRET), Jean-Luc François (AFD), Thomas de Gubernatis (AFD), Pierre Jacquet (AFD), Stéphanie Lanfranchi (PROPARCO), Frédéric Marret (LDC), Henry Alhassan Shirazu (ADB), Bertarné Vignes (SIFCA) • **Conception & Réalisation** **NOISE** 28 rue du Faubourg Poissonnière, 75010 Paris – France, Tél. : (33) 1 40 34 67 09, www.noise.fr / Édition : Lionel Bluteau, Jeanne-Sophie Camuset / Maquette : Thibault Moullin • **Traduction** Christine Mercier, Ros Schwartz Translations LTD • **Secrétariat de rédaction** (: ? ! :) DOUBLE P O N C T U A T I O N, www.double-punctuation.com • **Impression** Burlat Graphics, Tél. : (33) 1 45 17 09 00 • ISSN 2103 3315 • **Dépôt Légal** 23 juin 2009.



L'abonnement à la version électronique de la revue bimestrielle *Secteur Privé & Développement* est gratuit sur www.proparco.fr